

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

JANVIER 1711.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

MDCC. XI.

AVIS DU LIBRAIRE.

A Mesure que le tems fait connoître ce Journal, & qu'il se reprend de plus en plus dans l'Europe, sa réputation augmente; en sorte que l'on ne se contente pas des mois courans, l'on veut le recueil entier de cet Ouvrage, qui a commencé par le mois de Juillet 1704. & a continué & continué jusques à present: cela m'oblige de me tenir fourni de corps complets & mois séparés, afin d'être en état d'en faire les envoys aussi-tôt que l'on me les demande.

Et comme il arrive très-souvent qu'indiscrettement on envoie à l'Auteur & à moi des pièces par la poste concernant des intérêts particuliers, pour inserer dans ce Journal, on avertit qu'on ne les recevra pas, & qu'on les laissera en rebut, à moins qu'ils ne les affranchissent, avec d'autant plus de raison que le Public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de me les adresser, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Janvier 1711.

ARTICLE I.

*Recapitulation de ce qui s'est passé de plus
intéressant en Europe, pendant le cours
de l'année 1710. accompagné de quelques
Reflexions politiques & historiques.*

I. **N**E pouvant donner à mes Lecteurs pour étraînes des nouvelles certaines d'une prochaine Paix, voici un Sonnet en forme de Requête, que les Peuples de l'Europe adressent à cette Fille du Ciel.

*Toi, pour qui tant d'encens fume durant la
guerre,
Delices des humains, qu'on revere en tous lieux
Entens nos tristes cris qui percent jusqu'aux
Cieux,
Et vois les fleaux cruels qui désolent la terre.*

*Requête
que les Peuples de l'Europe adressent à la Paix.*

*Bellone fait gronder son horrible Tonnere.
Ses enfans devenus des Tigres furieux,
Entraînent au combat les jeunes & les vieux,
Les hommes sans pitié n'ont plus qu'un cœur
de pierre.*

Prends ton char assuré: fend le vuide des airs;

*Viens d'un désastre entier garantir l'Univers ;
Etale aux Souverains le pouvoir de tes charmes.*

*Montre-leur que l'Olive efface les Lauriers ,
Parle & tu les verras s'abandonner les armes ;
Ta conquête est le prix de tes plus sages guerriers.*

*L'Europe
désolée par
la peste & la
guerre.*

II. Quoi que l'abondante moisson de l'année 1710. ait dissipé la crainte d'une famine générale , Dieu n'a pas laissé de tenir encore sa main apesantie sur la plûpart des Peuples de l'Europe , par les fleaux de la peste & de la guerre , qui ont désolé plusieurs Provinces Septentrionales & Meridionales ; nous avons vû pendant le cours de l'année que nous venons de finir , des Batailles & des Sièges meurtrieres & opiniâtres , comme dans les précédentes. Ceux qui prennent plaisir de voir les eaux & la terre rougies du sang Chrétien , ne sont pas encore satisfaits ; leur ambition les fait aspirer à de nouveaux carnages. La prospérité des Armes du Moscovite & des autres Puissances liguées dans les guerres du Nord & du Midi , flatte de plus en plus leur fierté ; les exemples des revers de fortune qu'ils ont devant les yeux , ne fait aucune impression sur leurs esprits. On insulte , (s'il est permis de parler ainsi ,) à la Majesté du Roi des Rois , qui sçait abattre & relever quand bon lui semble.

*Services
que la Fran-
ce a rendu à
ceux qui lui
font la guer-
re.*

III. La France a encore à combattre les mêmes ennemis qu'elle avoit l'année dernière ; si les anciens services n'étoient pas si aisément oubliés , soit qu'ils ayent été rendus à nous ou à nos Peres , pour acquerir ou assûrer le bien que nous possédons , on ne verroit pas aujourd'hui au nombre des ennemis
de

des Princes &c. Janvier 1711. 5

de la France, plusieurs Puissances qui n'ont aucune prétention légitime à la succession d'Espagne, qui seule fait le sujet de la guerre, ou plutôt qui en est le prétexte.

On n'y verroit pas les Etats Généraux des Provinces-Unies, qui après Dieu, sont redevables à cette Couronne, de l'établissement de leur République, & des facilités qu'ils ont eu à établir leur commerce dans les Indes.

La Reine Anne d'Angleterre ne peut reprocher à la France, que la grandeur d'ame avec laquelle le Roi T. C. d'aujourd'hui donna retraite & protection à toute la Famille Royale de Stuart, lorsque l'infortuné Roi Charles premier, Ayeul de cette Princesse, perdit honteusement la vie sur un échafaut, le Pere de la même Reine a trouvé jusqu'à trois fois un azile en France, le refuge ordinaire des Rois d'Angleterre & des Princes persecutez dans leurs Etats : cette Reine met encore au nombre de ses plaintes le secours de la vie & de l'hospitalité que le Prince son Frere dans l'âge de la plus parfaite innocence, (n'ayant que six mois) a trouvé en France, dans le tems que cette victime voit d'un œil assez tranquille sa Couronne sur la tête de sa Sœur. Ces crimes que la Reine Anne reproche à la France, seroient à juste titre envisagez en Angleterre & par tout ailleurs pour de très grandes vertus, si on les y pratiquoit en faveur de quelque Prince Barbare ou Payen dépouillé de ses Etats, quand ce ne seroit que par les motifs de la considération & du respect qu'inspire le Diable.

Nous trouvons aussi parmi les ennemis de

la France tous les Princes de l'Empire, c'est à dire les Membres de cet Illustre & ancien Corps Germanique, dont la plûpart, sans en excepter les Electeurs, ont souvent éprouvé efficacement les avantages de la protection de la Couronne de France, contre ceux qui donnoient atteinte aux prérogatives de leur Souveraineté: la Paix de Munster & les autres Traitez entre la France & l'Allemagne, en fournissent une infinité d'exemples.

On peut (sans blesser le respect dû aux Souverains) mettre au nombre de ces Puissances peu reconnoissantes Mr. le Duc de Savoye: toute l'Europe (sans en excepter même ses Alliez) a été si non scandalisée, du moins fort surprise des derniers engagemens que S. A. R. a pris contre les interêts de sa propre Famille; il sembloit que la consideration de voir sa Fille aînée présomptive Reine de France, devoit le retenir dans l'Alliance de cette Couronne: sa Cadette qui étoit montée sur le Trône d'Espagne, y seroit déjà affermie, si le Duc son Pere n'avoit agi aussi puissamment qu'il a fait pour la détrôner, sans qu'Elle ni son Gendre lui en aient donné le moindre sujet.

Enfin le Roi de Portugal a oublié que sans les secours de la France, la Maison d'Autriche n'auroit jamais restitué à celle de Bragance, la Couronne que Sa Majesté Portugaise a aujourd'hui sur la tête. C'est sur tous ces exemples d'ingratitude, qu'un Noble Venitien de la premiere Classe disoit il n'y a pas longtems, *que la reconnoissance n'est plus une vertu qu'il faille rechercher chez les Grands, que la plûpart y ont substitué l'ingratitude.*

L'amitié la plus tendre est souvent violée;

L'homme fût toujours ce qu'il est,

Quand on vit naître l'intérêt,

La bonne foi fut exilée.

IV. La rupture des Conférences de Paix qu'on tint à la Haye en 1709. fut imputée aux traverses du Prince Eugene de Savoye & du Duc de Marlborough, qui y faisoient de la part de l'Empereur & de la Reine d'Angleterre les fonctions de Plenipotentiaires, parce qu'on se persuadoit (avec assez de fondement,) que leur intérêt particulier étoit incomparable avec la Paix: mais le Public fut bien plus surpris du peu de disposition qu'on trouva aux Hollandois dans les négociations renouées l'année dernière à Gertruydenberg, dans lesquelles ils trouvoient de si grands avantages pour leur République en particulier, & pour leurs Alliez en général.

Considerations sur la rupture des négociations de Paix.

Lors qu'on vit qu'ils propoisoient des conditions injustes, déraisonnables & impossibles, chacun s'aperçut aisément que les anciennes maximes du Gouvernement de cette République étoient entierement changées, que même *l'équilibre*, ni la *barriere* de leurs États n'avoient été que le prétexte de leur engagement dans la guerre, & qu'ils portoient leurs vûes bien plus loin.

C'est de la part de leurs propres Alliez que nous tenons les Réflexions que nous joignons ici; nous laissons aux personnes éclairées dans la politique à juger si elles sont assez solides pour mériter leur attention.

Les Hollandois, disent ils, ont tiré un fort grand avantage des forces de France, à l'aide desquelles ils ont formé leur République,

publique, & sont devenus un Etat puissant
 & indépendant : cela s'est fait aux dépens
 de la Maison d'Autriche. Aujourd'hui ils
 se servent du nom de cette même Maison
 & des forces des autres Puissances de l'Eu-
 rope pour abaisser celle de la France, dont
 ils croyent n'avoir jamais besoin. Ils se
 sont affermis & agrandis aux Indes aux
 dépens des Portugais : plusieurs Princes
 Indiens, d'Alliez qu'ils étoient de cette
 République; sont devenus leurs tributai-
 res, pour ne pas dire leurs esclaves.

De tous les Peuples de l'Europe, il n'y
 a que les seuls Hollandois qui aient sçu
 mettre à profit toutes leurs Alliances.
 L'Angleterre, le Portugal, les Princes
 d'Allemagne ou ceux d'Italie ont-ils gagné
 quelque chose dans leurs Alliances avec
 les Hollandois? Ceux à qui il n'en a coûté
 que des hommes & de l'argent sont plus
 heureux que beaucoup d'autres; ignore-
 r'on que la première Alliance que les
 Hollandois firent avec l'Espagne, après
 s'être soustraits de sa domination, coûta
 à cette Monarchie Mastricht & quelques
 autres Places frontieres?

Si les guerres du siècle passé ont affermis
 & acrédité cette République naissante, celle
 qui desole aujourd'hui l'Europe, servira à
 augmenter sa puissance par son agrandisse-
 ment aux Pais Bas; toutes ces démarches
 font assez connoître qu'elle a pour objet
 de s'approprier les dix sept Provinces, &
 d'envahir les Indes Espagnols; qui sont
 ceux qui oseroient cautionner que les Co-
 lonies Angloises qui seront à leur bien-
 seance, ne seront pas aussi l'objet de leur
 convoitise;

convoitise? si les fondemens & l'agran-
dissement de cette République, se sont faits
& se continuent sur les ruines des deux
plus puissantes Couronnes de l'Europe,
qu'en doivent attendre les autres Souve-
rains, principalement ceux de son voisina-
ge? c'est à tout le moins d'être soumis
aux volontez des Hollandois. Leur Senat
n'entreprend t'il pas déjà de regler les dé-
liberations des Etats de l'Empire & les
resolutions des Parlemens de la Grande
Bretagne? Après tant de sang répandu,
tant de dépenses pour le soutien de la
guerre, tant de Conquêtes & de Victoires
remportées sur l'ennemi commun, quel
est l'avantage particulier que les Peuples
d'Allemagne & d'Angleterre en ont tiré?
leurs miseres n'ont elles pas augmenté de
l'accablement de leurs ennemis? encore
un coup, les seuls Hollandois se sont ap-
ropriez les principales Conquêtes qu'on
a faites au nom de la Maison d'Autriche,
& sçauront toujours profiter de la désu-
nion des autres Puissances.

Voilà quels sont les sentimens qu'ont in-
spiré dans le Public la rupture des negocia-
tions de Gertruydemberg, quand on a vû que
les Hollandois ne vouloient point admet-
tre aucunes propositions de Paix, qu'à con-
dition, que le Roi T. C. s'engageroit lui seul
de dévôner le Roi Philippe V. son petit fils
dans le terme de deux mois, & d'obliger les
Espagnols du vieux & du nouveau monde
de se soumettre à la domination d'un autre
Prince. On a crû que les Hollandois ne s'in-
teressioient en faveur d'un Prince de la Mai-
son d'Autriche, que pour être eux mêmes
mieux

mieux en état de s'approprier ce qui leur conviendrait de la succession du feu Roi d'Espagne, comme ils l'ont déjà exécuté en Brabant & en Flandres.

Le celebre Historien Mr. de Puffendorf, qui par sa naissance & sa Religion, ne peut pas être suspect aux Alliez, (dans son *Traité des Devoirs de l'homme prescrits par la loi de nature*, livre 1. chap. 9. qui fut imprimé en Suede pour la premiere fois en 1673.) remarque très-judicieusement, Qu'on ne sçauroit promettre ou traiter validement de ce qui appartient à autrui & qui n'est point en nôtre disposition : que si l'on promet de faire en sorte, qu'un tiers à qui on ne peut rien prescrire d'autorité, fasse telle ou telle chose, on s'engage par là, seulement à ne rien negliger de tout ce qui est moralement possible pour porter le tiers à faire ce que l'on donne lieu d'esperer de sa part.

Personne n'ignore que les Hollandois, ni le Roi Très Chrétien n'ont point d'autorité, & ne peuvent rien prescrire aux Espagnols, qui sont des peuples libres & indépendans; tout ce qu'a pû faire le Roi de France en consideration de la Paix, c'étoit de promettre, de ne pas gêner l'inclination de la Nation Espagnole, dans le choix qu'ils feroient d'un nouveau Souverain, si bon leur sembloit; même au préjudice du droit de son petit fils, & de l'honneur de sa dignité; de s'engager à ne lui donner aucun secours. Sa Majesté Très Chrétienne poussa ses offres plus avant, car après avoir rappelé toutes ses troupes d'Espagne, elle proposa pour sécurité & gantant de sa parole Royale, de remettre

mettre en ôtage aux Hollandois, quelques Villes considérables de son Royaume, jusques à ce que l'Espagne fut tranquille par un Traité de Paix avec tous les Alliez, & cette Monarchie: mais l'on crût, sans doute, en Hollande, que la perte de quelques Places frontieres, & la necessité dans laquelle on prétendoit que la France étoit réduite par la sterilité de l'année 1709. qui sembloit devoir effrayer toute la nature; on crut, dis-je, ob'iger le Roi de fouler aux pieds toutes les loix divines & humaines; que d'anciens Protecteurs, que les Rois de France ont tou'jours été des autres Souverains opprimez, le sang des François ne pouvoit être plus dignement rependu, ni les Finances du Royaume mieux employées, qu'à aller porter la guerre au cœur de l'Espagne & même chez les Indiens, pour y égorger tous ceux qui ne voudroient pas acquiescer à chasser du Trône Espagnol un Roi legitime, qui depuis plus de dix ans y regne à la satisfaction des Grands, du Clergé, de la Noblesse & des peuples, sans même avoir égard aux droits naturels & legitimes d'un jeune & innocent Successeur, que Dieu a donné aux vœux & aux prieres des Espagnols fideles, & qui par des solemnitez l'ont reconnu présomptif heritier de leur Couronne. L'Histoire ne nous fournit aucun exemple, que les Empereurs de Constantinople ni de la Chine, les Rois de Perse ni de Maroc, ayent jamais proposé de pareilles conditions de Paix à leurs ennemis; quelques Payens, Turcs & Barbares que soient ces Princes, s'ils ne connoissent & n'adorent pas le vrai Dieu, au moins n'ignorent-ils pas les devoirs de la Loi de nature, & l'observent

l'observent infiniment mieux que ne le font plusieurs de nos Puissances Chrétiennes. Laissons-là les mœurs des Princes d'Asie & d'Afrique, que la force d'une vérité trop connue nous a entraîné à les apostropher à la honte du Christianisme, s'il est permis de le dire; reprenons nôtre route.

On lit de tems à autre dans cette foule d'Adresses & de Harangues d'Angleterre, de même que dans les imprimez d'Hollande, que la guerre dans laquelle ces deux Nations sont aujourd'hui engagées, est une *guerre juste*: je soutiens au contraire qu'elle est *injuste*, & je vais le prouver par le témoignage d'un Auteur irréprochable chez les Alliés: chacun sçait, & les Princes engagés dans la Ligue contre la France & l'Espagne, ne m'en désavoüeront pas, que cette guerre qu'ils nomment *juste*, a été entreprise, *pour faire descendre Philippe V. du Trône d'Espagne, sur lequel il est monté depuis plus de dix ans; en second lieu, pour abaisser la puissance de la France*: ces deux raisons ont été alleguées dans leurs Manifestes; mais s'il étoit loisible de lire dans l'intérieur de quelqu'une de ces Puissances; on y appercevoit aisément de *l'ambition, de la jalousie, de l'envie & de l'avarice.*

Puffendorf dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, liv. 2. chap. 16. dit en propres termes ;

„ Il y a deux sortes de causes injustes
 „ pour faire la guerre; dans la première on
 „ trouve l'ambition, l'avarice, le désir d'é-
 „ tendre sa domination & de s'agrandir.
 „ Dans la seconde, la crainte que l'on a de
 „ la puissance d'un voisin; la seule utilité qui
 „ peut revenir de la guerre qu'on entreprend

sans

sans aucun droit, l'envie de s'établir dans un endroit plus commode, le prétexte de dépouiller quelqu'un de la chose qu'il possède &c.

Dans le chap. 10. le même Auteur avoit dit en termes généraux, que tout Gouvernement legitime est fondé sur le consentement des Sujets. Que le droit de succession est établi, ou par la volonté du Roi regnant, ou par la volonté du peuple. Vingt huit ans avant la mort du Roi d'Espagne Charles II. Mr. de Puffendorf a marqué bien formellement, *que la Couronne de Castille est hereditaire; que les mâles venans à manquer, la branche aînée des filles doit succeder préferablement aux Cadettes.*

Il n'est plus question de renonciations qui ont été faites par les Reines de France; ce fort retranché dans lequel les écrivains de la faction d'Autriche, ont été logez pendant quelque tems, & où ils se croyoient inaccessible, a été comme évacué: ils ont eu raison de l'abandonner comme un poste où ils n'étoient pas en seureté, après avoir aperçu la batterie élevée contre ce retranchement, par le fameux Baron d'Isola, Membre du Conseil de l'Empereur Leopold, attaché inviolablement aux interêts de la Maison d'Autriche. Ce Seigneur, dans son *Bouclier d'Etat & de Justice*, imprimé à Bruxelles en 1668. page 100. s'exprime de la sorte.

La cause unique & fondamentale de cette renonciation, c'est pour exclure la France du droit de pouvoir annexer la Monarchie d'Espagne à son Royaume & à ses loix, & non pas d'en priver la Reine ou ses

„ ses descendans, quand rien ne les empê-
 „ chera d'y être admis.

La naissance du Prince des Asturies a levé cette crainte, qui n'a jamais été que le prétexte de la guerre & non pas le motif.

*Ce qui s'est
 passé aux
 Pais Bas
 pendant la
 Campagne
 de 1710.*

V. Après ces considérations générales nous allons parcourir les événemens les plus considérables de l'année dernière. L'Armée des Alliez, ayant affranchi sans obstacle les Lignes de Flandres, s'attachèrent au Siège de Doüay, qui fut suivi de ceux de Bethune, St. Venant & Aire. La résistance de ces Places, si l'on en excepte St. Venant, ont acquis beaucoup d'honneur à ceux qui les ont défendus, & fait périr un nombre de braves gens. On fait état qu'elles coûtent aux Alliez plus de quarante cinq mille hommes, tuez, blessés, mort de maladie, ou désertez : cela joint aux dépenses des Sièges, & à la perte du grand Convoi, que le Marquis de Ravignan fit périr sur la Lis, coûtent des sommes immenses aux Alliez ; mais on se console aisément en Hollande, parce que Mrs. les Etats Généraux s'approprient seuls ces conquêtes, comme ils avoient fait les années dernières, celles de Menin, Lille, Tournay & Mons : ils y ont mis des Gouverneurs & des Garnisons à leur solde ; ont exigé le serment de fidélité des peuples, y ont établi des Tribunaux de Justice en leur nom, en un mot ils y exercent seuls tous les droits de Souveraineté.

Outre ces avantages, les Alliez firent la Campagne dernière trois tentatives qui leur furent inutiles : un Corps de troupes ramassées sous les ordres du Sr. Abbadie Gouverneur de Traerback, voulut faire une irrup-

des Princes &c. Janvier 1711. 15
tion dans les trois Evêchez ; mais à la vûe de
quelques Regimens François, assemblés par
Mr. d'Imecourt sur la frontiere du Duché
de Luxembourg, le Sr. Abbadie rebroussa
chemin. D'autres détachemens tenterent de
surprendre Ypres, & ensuite Charleroi ; mais
ayant trouvé les Gouverneurs de ces deux
Places sous les armes, le projet échoüa.

VI. Les deux Armées sur le Rhin ont pas-
sé la Campagne à s'observer l'une & l'autre : *En Alle-*
celle de France passa le Rhin, pour y consom- *magne.*
mer les fourages, afin de conserver ceux d'Al-
sace, & laisser aux peuples la liberté de faire
leur moisson tranquillement ; les Imperiaux
laisserent les François pendant plus de six se-
maines vivre aux dépens de leur País. On étoit
déjà dans le fort de la Canicule, lors que l'Ar-
mée Imperiale passa aussi le Rhin, publiant
qu'elle alloit faire quelque entreprise d'éclat
en Alsace : mais ses menaces se bornerent à al-
ler camper à la vûe des Lignes de Lauter-
bourg, sans oser les attaquer : le Général
Groënsfeldt, subordonné aux ordres du Prin-
ce Eugene, crut d'avoir assez fait pour le
bien de l'Empire, d'avoir attendu dans ce
Camp la nouvelle de la prise de Bethune &
d'Aire, après quoi il a renvoyé son Armée
hyverner en Allemagne.

En Hongrie les troupes Imperiales ont pris
Nehusel après un blocus de près de six
mois. Tous les temperamens que l'Empe-
reur a pû prendre, pour ramener les Hon-
grois à la soumission, n'ont abouti à rien :
les anciennes difficultez restent toujours in-
décises : la Noblesse Hongroise Confédérée
continuë à demander le rétablissement de ses
privileges

privileges, des anciennes Loix violées, & la liberté d'élire leurs Rois.

Dans le cœur de l'Empire on a vû la continuation du démembrement de la Baviere, non seulement en faveur de l'Electeur Palatin, mais aussi de l'Evêque d'Augsbourg frere de Son Altesse Electorale Palatine, l'un & l'autre oncles de l'Empereur : d'autres Fiefs ont été conferez aux Evêques de Saltzbourg & de Passau ; le Comté de Reidenbourg dans la Haute Baviere, a été donné à perpetuité au Comte de Schomborn, Vice Chancelier de l'Empire, neveu de l'Electeur de Mayence, qui en cette consideration & par d'autres motifs a secondé les intentions de Sa M. I. en faisant élire pour Coadjuteur de Mayence Mr. l'Evêque de Breslau Grand Maître de l'Ordre Theutonique, qui est encore frere de l'Electeur Palatin, & oncle de l'Empereur.

La disposition de ces arriere-Fiefs de l'Empire a été faite de la seule autorité de la Cour de Vienne, qui n'a pas jugé necessaire le suffrage de la Diette de Ratisbonne: veritablement il auroit paru inutile & hors de saison, de consulter pour cela les Etats du Corps Germanique, puis que sans eux on avoit mis au Ban Imperial l'Electeur de Baviere, & quelques autres Feudataires de l'Empire.

Monfieur le Prince Charles de Lorraine, Evêque d'Osnabrugh & d'Olmutz, Grand Prieur de Castille, fut élu Coadjuteur de Treves, avec routes les formalitez requises & le suffrage de tous les Capitulaires, comme nous le remarquâmes il y a deux mois.

VII. Sur la Frontiere de Piémont la Campagne

des Princes &c. Janvier 1711. 17

pagne s'y est passée sans effusion de sang, de même qu'en Allemagne. Le Général Thaur qui commandoit l'Armée des Alliez en ce Pais là, fit plusieurs mouvemens pour tâcher de penetrer en Dauphiné ou en Provence : mais le Maréchal de Berwick se rencontra toujours à son passage, & déconcerta ses projets.

Quelques troupes Imperiales passans de Naples en Lombardie, traverserent les Etats *En Italie & frontieres de Dauphiné,* de l'Eglise, avec la discipline qui leur est ordinaire. Le Général Walis homme habile & prévoyant, qui étoit chargé de la conduite de ces troupes, se doutant bien que les Sujets du Pape accoutumés à ne voir que des recrues de Monasteres, se gendarmeroient de quelque petit pillage & exactions forcées, qui sont regardées comme de gros pechez mortels sur les terres de l'Eglise, quoi que ce ne soit que de simples *peccadilles* en Allemagne : ce Général, dis je, prit soin d'exiger bon gré mal gré une quittance générale des Magistrats & Commissaires du Pape, tant de ce qui avoit été fourni par les Etapiers, que de tout ce qui pouvoit avoir été exigé ou pris par les Soldats & Officiers : ces Imperiaux menacerent de rester à discretion dans l'endroit où ils étoient, si ces quittances n'étoient promptement expédiées sans aucune reserve. Les Papalins consentirent donc de suivre la loi que les Imperiaux leur imposerent, & crurent avoir assez remedié à la chose par un procès verbal, accompagné de protestations contre la validité des quittances qu'ils venoient de signer; les plaintes qu'on en porta à Rome furent envoyées à Vienne sans aucun succès. si ce n'est que les Ministres de l'Empereur soutinrent

que les quittances justifioient la conduite du Général Walis, & qu'ils ne voyoient point d'autre milieu que de s'en tenir à la foi d'actes si authentiques, à moins que de renvoyer les Regimens Imperiaux sur les lieux où l'on les accusoit d'avoir fait des voleries, afin de faire reconnoître par les accusateurs ceux qui avoient fait le mal. Ainsi on aime mieux s'en tenir là, que d'employer le remede proposé.

On peut mettre au nombre des événemens considérables arrivés l'année dernière en Italie, la vente faite au Duc de Modene par l'Empereur du Duché de la Mirandole, quoi que le Prince à qui cet Etat appartient n'ait jamais pris aucun engagement avec les Ennemis de Sa M. I. que dans le tems que les François occuperent sa Capitale, le jeune Duc faisoit ses exercices, & achevoit ses études à Rome; ces raisons ni les offres qu'il a fait d'épouser la Comtesse de la Tour, fille d'honneur de l'Imperatrice, & de donner gratuitement 200. mille livres à l'Empereur pour être laissé en possession de son propre bien, n'ont pas produit de meilleurs effets, que les instances que la Cour de Rome a faites pour obtenir la restitution de Comachio.

La mort du Cardinal Grimani pourra porter quelque changement à la condition des Napolitains, s'il est vrai, comme on l'a écrit d'Italie, que le Comte Boromeo s'est expliqué en passant à Rome, qu'il prétendoit se faire autant aimer dans son Poste de Viceroy, que son Prédecesseur s'y étoit fait haïr.

Enfin la Cour de Rome fit publier au commencement d'Octobre dernier le Decret si longtems attendu, pour décider les dis-

putes

des Princes &c. Janvier 1711. 19

pûtes qui s'étoient élevées touchant les Ceremonies Chinoises. On m'assûre que les deux partis opposez en paroissent également contens.

Par le Decret de la sainte Congregation approuvé du Pape en 1704. il étoit dit, que ce Decret ne donnoit aucune atteinte à celui d'Alexandre VII. qui servoit de regle aux Jesuites dans la Chine; tous les autres articles, dit-on, ne condamnoient rien que les Jesuites n'eussent eux mêmes condamné, comme on l'a vû dans leur *Contre-exposé*. Ce Decret de 1704. ne fut pas publié à la Chine; mais seulement une Ordonnance du Cardinal de Tournon, qui paroissoit condamner les Ceremonies Chinoises & qui embarrassâ fort la plupart des Missionnaires: l'Evêque d'Ascalon Vicaire Apostolique à la Chine, Missionnaire de l'Ordre de St. Augustin, fut du nombre de ceux qui appellerent au Pape du Mandement de Mr. de Tournon.

Decret du Pape sur les Ceremonies Chinoises.

Il paroît d'abord * par le nouveau Decret qu'on vient de publier, que les Jesuites ont perdu leur Procez, & que les Ceremonies Chinoises qui faisoient la matiere de la contestation sont absolument renversées, puisque le Decret du Cardinal de Tournon est confirmé: mais les Jesuites à leur tour tirent avantage de ce que par le même Decret de 1710. il est dit, que celui du Cardinal de Tournon doit être tellement entendu, qu'il n'ajoute, diminue, ni ne change quoi que ce soit aux réponses de la sainte Congregation de l'an 1704. Or comme le Decret de 1704. ne

B 2 donne

* Voyez Tome XIII. page 410.

„ donne aucune atteinte à celui d'Alexandre
 „ VII qui a toujours servi de regle aux Je-
 „ suites , ceux ci demeurent en possession
 „ de permettre les Ceremonies Chinoises ,
 „ qu'ils croyent n'être qu'un honneur pure-
 „ ment civil ; & le silence imposé aux deux
 „ partis par l'autorité du St. Siege , les
 „ mettra à couvert des reproches & des ac-
 „ cusations qu'on leur a faites jusques à
 „ present par une infinité d'écrits.

Voilà la substance d'un mémoire anonymé qui nous a été adressé, dont l'Auteur nous est inconnu.

En France. VIII. La naissance d'un second fils à Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui porte le titre de *Duc d'Anjou*, & le mariage de Monseigneur le Duc de Berry avec Mademoiselle d'Orléans, sont des événemens qui trouveront place dans l'Histoire de France pendant le cours de l'année dernière.

Au commencement de toutes les Campagnes on publie dans les Gazettes étrangères, que les grands armemens maritimes des Anglois, & des Hollandois, sont destinés à faire descente en France, pour y exciter des révoltes : cette grande entreprise méditée depuis si longtems s'exécuta le 25. Juillet 1710. * sur les côtes de Languedoc, qu'on avoit considéré comme la Province de France la plus convenable pour y sonner le Tocfin de la Rebellion, par l'esperance de reveiller la revolte des Fanatiques, & qu'insensiblement on allumeroit le feu d'une guerre civile dans les Provinces voisines, qui se communiquant dans tout le Royaume, faciliteroit aux Alliez le moyen d'y faire les progresz qu'ils avoient médité.

Cette

* Voyez Tome XIII. page 169.

des Princes &c. Janvier 1711. 21

Cette descente préméditée se fit au Port de Cete & aux environs: trois mille hommes de débarquement s'emparèrent d'Agde & de la Forteresse de Cete; mais le 29. du même mois les seuls Milices du Pais, dont les nouveaux débarquez s'attendoient d'être favorisez, les en chasserent. Le seul avantage que les Ennemis de la France tirerent de cette expedition, fut que par l'allarme qu'ils jetterent sur cette côte, ils empêcherent le Duc de Noailles d'entrer de bonne heure en Catalogne, & favoriserent par là les projets du Comte de Staremberg en Aragon.

Nous avons remarqué ailleurs * les causes de la rupture des negociations de Gertruydemberg: les Plenipotentiaires de France étant de retour à Versailles firent leur rapport au Roi des sentimens que les Hollandois avoient touchant la Paix, ne voulant admettre aucunes conditions raisonnables pour terminer la guerre.

Le Roi se trouvant forcé par ses Ennemis de continuer la guerre, chercha les moyens d'en soutenir le fardeau. Parmi ceux qui ont été mis en usage, Sa M. par un Edit qui parut au commencement de l'année dernière, ordonna le rachat de la Paulette. Au mois de Mars le Clergé de France donnant l'exemple de zèle & de fidelité à tout le Royaume, accorda au Roi vingt-quatre millions pour le rachat de sa Capitation; ceux qui voudront sçavoir en quoi consiste le revenu du Clergé de France, peuvent voir le Tome XII de cet ouvrage page 307.

Par une suspension générale des Billets de Monoye, ceux des Fermiers Généraux, & de l'extraor-

* Voyez Tome XIII, page 198.

l'extraordinaire des guerres, le Roi les a ôtées du commerce & a indiqué divers moyens pour les rembourser. Sa M. a réduit toutes les rentes de l'Hôtel de Ville & autres au denier vingt. Par son Edit du mois d'Octobre dernier Elle a ordonné la levée du dixième denier sur tous les revenus du Royaume, sans aucune exception.

C'est une regle établie dans tous les Etats Souverains du monde, que tous les Sujets & Citoyens sont obligés de droit à payer les Impôts & les Subsidés, de supporter les charges publiques, soit en tems de Paix, soit en tems de guerre, principalement lorsqu'il s'agit de défendre l'Etat dont ils sont membres. Mr. Puffendorf n'excepte aucun Citoyen de cette obligation, pas même les étrangers qui ont du bien ou des revenus dans l'Etat, quoi qu'ils n'y habitent pas. Le même Auteur dans son *Traité des Devoirs de l'homme*, l. 2 chap. 11. averti les Souverains de faire observer une juste proportion dans la taxe de chaque Citoyen; même de n'accorder aucune exemption ou immunité qui tourne à l'oppression des autres. Cette proportion ne peut mieux être observée que dans la levée au sol la livre des revenus de chaque particulier: il est à croire que par la suite lors que cet établissement sera bien assuré, cette taxe (même beaucoup diminuée) suffira pour tous les besoins de l'Etat; elle pourra produire la suppression des autres Impositions, lesquelles quoi qu'établies sur l'Artisan & le Païsan, réjalissent toujours sur les Maîtres ou sur ceux qui ont besoin des denrées ou des ouvrages des Corps & Métiers. Mais les commencemens sont ordinairement difficiles &

donnent

donnent souvent occasion de murmurer à ceux qui ont le moins de raison de se plaindre.

L'évasion de Mr. le Cardinal de Bouillon, qui sortit de France au commencement de la Campagne dernière, d'une manière clandestine, est encore un de ces événemens remarquables pour l'Histoire. Les raisons de mécontentement qu'il a allégué dans son Apologie, n'ont pas exempté sa conduite, d'être blâmée dans sa propre Famille.

IX. Nous avons vû au commencement de l'année dernière, * la Cour de Portugal à la veille de se broüiller avec ses Alliez : mais des raisons de politique, ont assoupi le démêlé survenu sur les franchises des quartiers des Ambassadeurs ; c'est une fusée qu'on démêlera plus aisément en tems de Paix : A l'égard des opérations de guerre, elles ont été assez moderées en Portugal : Tout ce qui s'y est passé de considérable consiste à la prise de Miranda, que le Marquis de Bay surprit par escalade, les ordres que ce Général reçût peu après de se rendre en Aragon, l'empêcherent de pousser ses progresz contre les Portugais.

*En Portu-
gal & en
Espagne.*

Les Revolutions arrivées en Espagne, ont été plus considérables, & ont attiré de ce côté-là, toute l'attention de l'Europe. On a vû dans le précédent Volume, comme le Roi Philippe V. alla prendre le Commandement de son Armée : les commencemens de la Campagne sembloient lui en promettre une suite plus heureuse, puis que le Général Staremberg, qui avoit été joint par le Roi Charles d'Autriche, refusa la Baraille qu'on lui présenta, & se rencogna dans un Camp retranché près de Balaguer, où il ne pouvoit pas être forcé.

Pen-

* Voyez Tome XII. page 215.

Pendant que l'Armée Espagnole faisoit des courses & ravageoit partie de la Catalogne, qui ruinèrent fort sa Cavalerie, Mr. de Staremberg reçût un secours de troupes venant d'Italie; son Armée fut encore renforcée par celles qui campoient aux environs de Gironne, où l'on ne craignoit plus rien depuis que la descente faite en Languedoc, y occupoit l'attention du Duc de Noailles.

Lors que par ces deux jonctions, l'Armée des Alliez se vit supérieure, M. de Staremberg sortit de sa retraite, passa la Segre & la Noguera: celle d'Espagne décampa aussi pour s'approcher de Lerida: elles vouloient se prévenir l'une l'autre, en occupant le Camp d'Almenar, ce qui occasionna un Combat le 17. Juillet, où une partie de la Cavalerie Espagnole fut battuë: il y eut une autre rencontre de Cavalerie moins considérable le 15. Août, où l'avantage fut pour les Espagnols.

Tout cela ne decidoit de rien, mais la Bataille qui se donna le 20. Août près de Saragosse, changea entierement la face des affaires d'Espagne. La mauvaise manœuvre de quelques Officiers Généraux de l'Armée du Roi Philippe, & la poltronerie de quelques nouveaux Regimens qui prirent la fuite, furent la cause de la perte de la Bataille, où l'Armée Espagnole fut mise en déroute.

Les Alliez victorieux, marcherent droit à Madrid; le Roi Philippe abandonna sa Capitale; la Cour se retira d'abord à Valadolid & ensuite à Vitoria en Biscaye, suivie de tous les Grands, des Conseils & de la principale Noblesse; ce subit changement, qui promettoit à la Maison d'Autriche, la prompte possession de toute l'Espagne, porta les Castillans & les autres

des Princes &c. Janvier 1711. 25
autres Espagnols, (les Catalans & Aragonois
exceptez) à donner de nouveaux témoigna-
ges d'attachement, de zèle & de fidélité envers
leur Roi. Les Provinces & les Villes, à l'envie
les unes des autres, leverent des hommes,
fournirent des Chevaux & des provisions, pour
rétablir, autant qu'on le put, l'Armée déla-
brée; les Grands d'Espagne écrivirent à la Cour
de France, pour l'informer de la résolution pri-
se dans leur assemblée, de tout sacrifier, pour
défendre leur liberté & leur indépendance,
pour maintenir sur le Trône leur Roi légitime
& le Prince des Asturies, vrai successeur de
la Couronne Espagnole.

Ces dispositions obligerent le Roi Catholi-
que, qui avoit été joint par Mr. le Duc de Ven-
dôme, de se mettre à la tête des débris de son
Armée, & de marcher sur la Guadiane, pour
empêcher la jonction de l'Armée Portugaise
avec celle des Alliez, qui ayant tiré de grosses
contributions de Madrid, & s'être emparée de
Toledo, avoit fait avancer un Corps de trou-
pes vers Talavera de la Reina, pour faciliter
cette jonction, qui n'a pas été faite, parce
que les Portugais ont refusé d'abandonner leur
Frontiere, pour ne pas exposer leur Pais, tout
ouvert, aux courses & aux représailles, des
désordres que les Alliez commettoient en Ca-
stille.

Voilà dans quelle situation les affaires d'Es-
pagne étoient le mois dernier; nous en verrons
le dénouement dans la suite de cette ouvrage.

X. Portons en attendant, nos observations En
terr.
en Angleterre, sur ce qui s'y est passé de confi-
dérable l'année dernière. Depuis que la Reine
Anne est montée sur le Trône, les Anglois
n'ont été occupez qu'à reprendre leur sang & sa-
crifier

crifier leurs richesses, pour le soutien d'une guerre étrangere: ils verront, sans doute, finir son Regne comme elle l'a commencé, n'ayant aucune disposition à faire goûter à ses Sujets les douceurs de la Paix. Les sentimens peu naturels que cette Princesse a fait éclater pour son propre Pere & pour le reste de sa Famille, sont des preuves sensibles & de solides garans, des marques de tendresse & de reconnoissance que ses Sujets doivent en attendre: une infinité de Seigneurs Anglois en ont déjà fait l'experience par le renversement de leur fortune, qui a été sacrifiée aux motifs de la jalousie & de l'envie. Le Ministère a été changé tant de fois pendant un Regne de neuf ans, que ceux qui en sont aujourd'hui en possession, ne peuvent se flatter d'y rester, qu'autant de tems qu'il en faut, pour distinguer leur inclination sur la Paix ou sur la guerre; outre que l'esprit des femmes en général, est susceptible de prévention & de changement.

*Du Ministère, ici, on n'est jamais content,
D'abord chez les Anglois, la nouveauté les
charme;
Mais leur esprit, trop inquiet, inconstant,
Du moindre contre-tems s'allarme.*

L'année dernière, un simple Sermon mit toute l'Angleterre dans l'agitation: elle excita le venin qu'on a vû rependre dans une infinité de Libelles, produits par les deux partis opposés, les Anglicans & les Presbiteriens: On peut dire que c'est au Docteur Sacheverel, que les Episcopaux doivent leur rétablissement dans les principaux Emplois du Royaume, dont les Presbiteriens & Anglicans Relâchez ont été chassés.

chassez ; cela a encote produit la cassation du dernier Parlement qui entreprit de faire punir, à la rigueur, ce Docteur pour avoir osé prêcher contre la tiranie, l'injustice & la malversation qu'on exerçoit dans la Patrie. Quelle surprise ne sera-ce point pour ceux qui liront l'Histoire d'Angleterre de nos jours ? ils verront que l'autorité du Parlement Britannique n'a rencontré aucuns obstacles, lors qu'il a entrepris de détrôner ses Rois & même de leur ôter la vie, pendant qu'un simple Predicateur, accusé & poursuivi par la Chambre des Communes, trouve des Protecteurs, non seulement parmi les Pairs ; mais encore parmi le peuple, lequel épousant ouvertement la deffense de l'accusé, font échoïer le projet, & mettent des bornes à l'autorité de la redoutable Chambre Basse.

De tous les changemens qui se sont faits en Angleterre, le public n'a paru surpris, que de la disgrâce de la Duchesse de Marlborough, de Milord Godolphin son beau frere, & de Milord Sunderland son gendre ; ce qui a augmenté cette surprise, c'est que la foudre de la Cour de Londres, a été décoché sur la Famille de Mr. le Duc de Marlborough, dans le tems qu'aidé de la valeur du Prince Eugene, & de beaucoup d'autres braves Généraux, il faisoit une nouvelle moisson de Lauriers en Flandres, & qu'à sa priere, l'Empereur & les Etats Généraux, employoient leur credit à Londres, pour détourner l'orage qui menaçoit une Famille, qui depuis assez longtems, possédoit seule la confiance & toutes les faveurs de la Reine.

Cette revolution demande un éclaircissement d'autant plus nécessaire, que cette disgrâce a entraîné celle de plusieurs Familles attachées

chées à celles de Mrs. Marlborough & Godolfin, par les liens du sang, de l'amitié ou de l'interêt. Je me crois en état de pouvoir satisfaire là dessus la curiosité de mes Lecteurs.

Il y a longtems que la Noblesse Britanique du premier ordre, avoit conçu de l'indignation, sur la mauvaise administration des Finances; Elle n'étoit pas moins mécontente, de voir que Milord Godolfin Grand Tresorier d'Angleterre; le Duc & la Duchesse de Marlborough, par l'ascendant qu'ils avoient pris sur l'esprit de la Reine, dispofoient des principaux Emplois, tant Civiles que Militaires, en faveur des gens qui étoient entierement dévouiez à cette Famille, dont plusieurs n'avoient ni le mérite, ni la capacité, ni la probité, qu'on auroit trouvé en d'autres Sujets.

Ce mécontentement général, étoit particulier à quelques Seigneurs de la Cour, Milord Harley étoit de ce nombre, & l'exemple qu'il nous fournit ici, nous dispensera de parler de plusieurs autres, dont le recit de leur mécontentement nous meneroit trop loin. Ce Seigneur s'étant distingué par beaucoup de zele, d'attachement & de fidelité, dans les divers Emplois qu'il avoit remplis sous les deux derniers Regnes: comme il est d'une grande pénétration, infatigable dans les affaires, d'une habileté consommée, homme droit & véritablement porté pour l'interêt & la gloire de la Nation Angloise; toutes ces éminentes qualitez le rendirent suspect à Mrs. Godolfin & Marlborough. Le premier par une noire ingratitude, oublia les services que lui avoit rendu Mr. Harley, quelques années auparavant, en sauvant le Grand Tresorier, de l'accusation dangereuse, intentée au Parlement contre lui,

des Princes &c. Janvier 1711. 29

au sujet de l'Acte de securité passé en Ecosse.

Milord Godolfin, le Duc & la Duchesse de Marlborough, employerent toute sorte de suppositions, pour rendre suspect Mr. Harley dans l'esprit de la Reine, afin de l'éloigner du Conseil & du Ministère. Cette Princesse ne pouvant rien refuser à ses favoris, non seulement dépoüilla Mr. Harley de sa Charge de Secretaire d'Etat; mais Elle en disposa en même tems, en faveur de Milord Sunderland, qui pour avancer sa fortune, avoit quelque tems auparavant, épousé la fille de Mr. Marlborough, Niece de Milord Godolfin. Ce choix augmenta le murmure des Seigneurs de la Cour, qui se disoient l'un à l'autre, *si le nouveau Secretaire d'Etat, suit l'exemple de son Pere dans le Ministère, la Reine sera assez punie du trop de confiance qu'elle a en ses favoris.* Comme ce langage pouroit être énigmatique à quelques uns des Lecteurs, il est à propos de remarquer, qu'on a imputé au feu Comte de Sunderland, Pere du Gendre de Mr. Marlborough, qui étoit Secretaire d'Etat du Roi Jacques II. d'avoir porté son Maître à faire tout ce qui donna lieu à ses Sujets de se plaindre, entre autres de faire mettre les Evêques à la Tour, qui refusoient de faire lire dans leurs Dioceses, l'Edit de liberté de conscience, d'admettre dans le Conseil le Pere Peters Jesuite son Confesseur; d'établir un College de la Societé dans Londres; Que pendant que les avis du Comte de Sunderland étoient suivis, ce Ministre entretenoit des Correspondances illicites, avec feu Mr. le Prince d'Orange, & disposa les choses necessaires à la Revolution, qui conduisit ce Prince sur le Trône.

On s'appercevoit en Angleterre, que Mrs. Godol-

Godolfin & Marborough accumuloient des richesses immenses, pendant que les plus considérables Familles du Royaume gemissoient sous le pesant fardeau des taxes ; car ,

*L'intégrité dans les Emplois ,
Soit militaire ou de Finance ,
Est plus rare que l'on ne pense ,
Et le tour du bâton , étend par tout ses droits.*

On étoit surpris en même tems, que nonobstant les grands subsides accordés par les Parlemens, il fût dû de si prodigieux arretages à la Flotte, de même qu'au Duc de Savoie, au Roi de Portugal & aux autres Princes engagés dans l'Alliance, par le seul charme des Finances Angloises & Hollandoises; qu'avec tout cela la guerre d'Espagne étoit très negligée, & que toute l'attention du Grand Tresorier, étoit de favoriser la guerre de Flandres, pour la gloire du Duc de Marlborough son beaufreere, & pour le seul avantage des Hollandois.

Ce fut ces veritez que prêcha le Docteur Sacheverel, quoi qu'en termes un peu couverts, mais il en dit assez pour faire entrevoir la mauvaise administration du Grand Tresorier. La Chambre des Communes se disposoit à vouloir examiner son maniemement, lorsque par l'intrigue des favoris, on intenta contre ce Predicateur le procès qui a fait tant d'éclat, & qui occupa dans la dernière Scéance Parlementaire, tout le tems destiné à l'examen des malversations imputées au Grand Tresorier; mais ce procès, au lieu de produire la mort ou une prison perpetuelle au Docteur, comme ses accusateurs le prétendoient

des Princes &c. Janvier 1711. 31
tendoient, n'a servi qu'à avancer la perte du
credit des Familles de Mrs. Godolfin & Marl-
borough.

Ce fut dans ce tems-là, que les Etats Ge-
néraux firent faire des remontrances à la Cour
de Londres, qui tendoient à faire voir, que
du credit du Grand Tresorier, dépendoit ce-
lui de tout le Royaume; ils mirent même en
délibération, à la priere de Mr. Marlborough,
d'envoyer à Londres Mr. Buys, Bourgueme-
stre & Pensionnaire d'Amsterdam, en quali-
té d'Ambassadeur Extraordinaire, pour y sou-
tenir l'interêt de deux Familles qui étoient si
dévoüées à leur République: supposant que
celui de la *cause commune*, souffriroit un
échec considérable, si l'on venoit à faire quel-
que changement préjudiciable à ces deux Mi-
lords. La Reine & toute sa Cour jugerent
aisément que l'artifice & la présomption
avoient beaucoup de part dans ce procedé;
Sa Majesté Britannique témoigna n'aimer pas
à recevoir des leçons des étrangers; Elle dit
un jour devant plusieurs Courtisans, à des-
sein, sans doute, que quelqu'un le rapportât
à l'Envoyé d'Hollande, *que quoique les Etats
Généraux eussent lieu d'avoir quelque part
dans les Conseils du Roi Guillaume, son Pré-
decesseur, ils ne s'étoient jamais avisés, de
lui prescrire des loix dans le choix des Mini-
stres & des Officiers de la Couronne.* Les sol-
licitations étrangères en faveur du Grand
Tresorier, donnerent de la défiance à la Rei-
ne, & fit qu'Elle examina de plus près les dé-
marches de ses amis.

Elle eut bientôt un nouveau sujet de mé-
contentement, la Duchesse de Marlborough
abusant des faveurs & des bontez de la Rei-

ne, avoit pris un air de hauteur à la Cour, qui lui faisoit mépriser les personnes de la plus haute considération; elle manqua même de respect & de reconnoissance dans plusieurs occasions envers Sa Majesté. Cette Princesse commença de faire froid à la Duchesse, & de mettre dans sa confiance Madame Masham sœur de Milord Hill; Sa Majesté avoit destiné à ce Milord le Regiment de Dragons du feu Comte d'Essex, en consideration des services qu'il avoit rendu à la Bataille d'Almanza, où il sauva le débris de l'Infanterie Angloise; mais comme la proposition n'avoit pas été faite par Mr. Marlborough, Madame son Epouse, les Srs. Godolfin & Sunderland eurent la temerité de dire à la Reine, *que son choix étoit très mauvais, qu'il ne pouvoit venir que de l'ascendant que Madame Masham avoit usurpé sur son esprit.*

Dans le tems que cette affaire faisoit l'entretien de la Cour, Milord Sunderland insinua dans la Chambre des Communes, de présenter une Adresse à la Reine pour la prier d'éloigner de la Cour Madame Masham sa premiere Dame d'atours, comme un esprit trop dangereux pour l'Etat.

Mr. Harley, dont je viens de faire le portrait, ne laissa pas échaper une si belle occasion pour représenter à la Reine, que le trop d'autorité qu'Elle avoit donné à une seule Famille, ne plaisoit pas au Public, & pouvoit avoir de très dangereuses conséquences pour son service. Il accompagna sa respectueuse remontrance de plusieurs circonstances, qui déterminerent enfin Sa Majesté d'ôter au Comte de Sunderland sa Charge de Secrétaire d'Etat; à Mr. Godolfin celle de Grand Trésorier

Trésorier , & d'ordonner à la Duchesse de Marlborough de ne plus paroître à la Cour sans qu'elle fût mandée. Cette disgrâce fut suivie d'un changement général de tout l'ancien Ministère , & même dans la cassation du Parlement , dont la Chambre Basse étoit composée de beaucoup de créatures du Grand Trésorier , parce que tous les Commis & employez qui dépendoient de lui , de même que les Officiers militaires subordonnés à Milord Marlborough , avoient été préférés dans les élections , aux autres *Candidats*.

A l'égard de Mr. Marlborough , comme l'on étoit dans le fort de la Campagne , on le laissa à la tête de l'Armée de Flandres , tant pour n'en pas interrompre les projets , que pour ne pas trop allarmer les Hollandois & les autres Alliez. On ne peut pas encore dire si ce Général sera envelopé dans la disgrâce de sa Famille , en ce cas là il seroit à craindre que le nouveau Parlement ne l'obligeât de rendre compte de l'emploi des sommes immenses , que son beau-frere lui a remises.

Nous apprenons d'Angleterre , que la Famille & les amis de ce Milord sont partagés dans les conseils qu'ils lui donnent : les uns sont d'avis qu'il doit dissimuler son mécontentement , chercher les moyens de s'impatroniser avec le nouveau Ministère , pour conserver un Commandement qui lui donne tant de relief sur les autres Seigneurs Anglois , & une grande considération dans les Pays étrangers. Que ce poste peut lui procurer l'occasion d'avancer la fortune de plusieurs de ses créatures , & faire changer la situation des affaires de sa Famille.

D'autres au contraire , lui conseillent de remettre sa Commission en arrivant , qu'il a acquis assez de bien & assez de gloire , pour mépriser ces attaques de la fortune : que d'en agir autrement , ce seroit faire des bassesses auprès des auteurs de la disgrâce de sa Famille , devant être persuadé , qu'il les trouvera toujours opposés à ses desseins. Que les armes étans journalieres , la moindre alteration dans la prospérité de celles des Alliez , lui seroient imputées , & ses ennemis lui en feroient un crime capital , au lieu que s'il arrivoit quelque échec sous un autre Général , on auroit lieu à la Cour de le regretter & de le rechercher , ce qui relèveroit beaucoup son mérite. La suite du tems nous apprendra lequel de ces deux partis Mr. Marlborough aura pris , supposé que le choix dépende de lui : nous sçavons seulement , que dans son dernier voyage à la Haye , on n'a rien épargné pour le fortifier dans le premier sentiment , pour lequel il paroît avoir le plus de penchant.

*En Pologne
& Etats du
Nord.*

XI. Il ne nous reste plus qu'à parcourir la Pologne & les Etats du Nord sur les opérations de la Campagne dernière. On a vû dans le précédent Volume les contre-tems qui ont dérangé les negociations du Roi de Suede à la Porte , & la nécessité où ce Prince s'est trouvé de passer encore cet hiver à Bender , lieu de son refuge.

Pendant son éloignement , le Czard de Moscovie a achevé la conquête de Livonie ; il a étendu ses progres dans la Finlande & dans l'Ingrie ; il continuë de faire soupirer toute la Pologne sous le poids énorme de vexations de ses troupes , encore plus mal disciplinées

disciplinées que les Saxonnés. Les armes du Czard, pendant le cours de la dernière Campagne, ont fait la conquête de sept Villes considérables, qui sont Elbing, Pernaü, Vibourg, Riga, Kesholm, Arembourg & Revel; les six dernières sont du Domaine de la Couronne de Suede, & la première de la Couronne de Pologne, que les Moscovites refusent de restituer.

Le Czard contre le droit des Gens, viola la foi promise par des Capitulations, aux Garnisons de Vibourg & de Riga, qu'il fit arrêter prisonniers sous de mauvais prétextes, comme on l'a vû dans le Volume précédent.

La peste a fait de fort grands ravages en Pologne & dans les Etats voisins, que les peuples ont supporté avec moins de murmure, que les violences & les pillages des troupes Moscovites & Saxonnés, qui ont réduit leurs Provinces dans une extrême misère. Les Polonois se sont attiré tous ces maux par la désunion de la Noblesse, la ruine totale de ce beau Royaume est inévitable, si bientôt l'union & la concorde, ne force les troupes étrangères d'évaëuer leur Patrie. Les Provinces les moins foulées se ressentiront pendant plus d'un siècle, de la triste & fatale journée où le Roi Auguste monta sur leur Trône, & attira sous le nom d'Alliez de la République, les Moscovites dans le Royaume.

La levée de Bouclier du Roi de Danemarck contre la Suede, n'a eu jusques à présent que de mauvais succès pour lui. Sur la fin de 1709. il envahit une partie de la Scanie, qui le flatte de la conquête entière de la Suede; cependant les seules Milices Suedoisses l'en-

chasserent honteusement le 10. Mars 1710. par le gain de la Bataille d'Helsingbourg, dont nous donnâmes le détail dans le Tome XII. de cet ouvrage. Tout ce que les Danois ont pû faire le reste de l'année, ça été de tâcher de rétablir leur Armée sans pourtant oser entreprendre une seconde descente: le secours Moscovite que Sa M. Dannoise attendoit dès le mois d'Août lui a manqué, de même que les tentatives qu'Elle a fait faire en Hollande pour y emprunter de l'argent. Ce Prince commence à bonne heure à chercher des secours étrangers, pour soutenir le fardeau d'une guerre injuste qu'il a commencé de guayeté de cœur: si les forces de Dannemarck sont épuisées dès la premiere Campagne, quoi qu'il ait attaqué son voisin dans le tems qu'il le sçavoit accablé d'ennemis & d'infortunes, son Royaume dénué de troupes, d'argent, de munitions, & pour surcroît de disgrâces, le Roi de Suede éloigné de plus de quatre cens lieuës de ses Etats, réfugié chez les Infideles: si nonobstant tout cela, dis-je, Sa Majesté Dannoise, craint d'échouer dans son entreprise, sans l'aide des secours étrangers, *qu'alloit-il faire dans cette Galere?* mais de quelle maniere que cette guerre puisse tourner, il est certain qu'elle ne sera jamais glorieuse au Roi de Dannemarck.

*Rien n'est plus lâche & plus honteux,
Que d'insulter aux malheureux.*

ARTICLE II.

Qui renferme ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. C'EST n'est pas sans raison, qu'immediatement après la Bataille de Saragoſſe, un zélé Eſpagnol d'un ton prophétique dit, * que les affaires du Roi ſon Maître n'étoient ni déſeſpérées, ni pouſſées au point que les ennemis de la Monarchie le prétendoient, & que le zèle & la fidélité des Eſpagnols leur feroient bientôt changer de face. Il eſt certain que ſi les fruits de cette Bataille n'ont pas été de véritables *poires d'angoiſſe* pour les Alliez, ils n'ont pas été exemptſ de beaucoup d'amertume : qu'on ſ'en rapporte au goût des Généraux de l'Armée victorieuſe.

Fruits de la Bataille de Saragoſſe, fort amers pour les Alliez

II. Pendant le ſéjour que cette Armée a fait aux environs de Madrid, elle a été obligée d'avoir recours au pillage pour ſubſiſter. Le Général Stanhope qui fut le précurſeur du Roi Charles en Caſtille, y rependit des Imprimez en forme de Déclaration, dont l'édition ſ'étoit faite à Barcelonne quelques mois auparavant; dans laquelle ce Prince étoit représenté aux Caſtillans comme leur Libérateur, qu'il venoit brifer les fers de leur eſclavage, porter la paix & reprendre l'abondance dans leur País: il y avoit pluſieurs autres expreſſions de la même force; mais ces promeſſes flatteuſes

Promeſſes faites aux Caſtillans par les Alliez.

C 3

* Voyez Tome XIII. page 238. & 323.

teuses, étoient accompagnées de menaces très severes contre ceux qui ne se soumettroient pas volontairement à la Domination du nouveau venu.

*Quels en
sont les ef-
fets.*

Les premieres marques de liberalité & d'abondance que ce Prince donna aux Castillans lors qu'il fut entré dans Madrid, fut de faire demander à cette Capitale une Contribution de 42. mille écus par mois; de faire enlever les chevaux, les muets, les grains, les bestiaux & les autres denrées à plusieurs lieues à la ronde, en sorte qu'en fort peu de tems cette *abondance* prétenduë fut changée en *sterilité* & *disette* de toute sorte de vivres, de maniere que tant que l'Armée Alliée a été aux environs de Madrid, le pain a valu dans cette Ville-là dix à douze sols la livre. Les Eglises de *Monasterio*, de *Pozas*, de *Sant Augustino*, d'*Argueda* & de quelqu'autres lieux aux environs de Madrid, ont été pillées par les Anglois & Allemands, où l'on a pris toute l'argenterie, sans en excepter les vases sacrés: quelques Prêtres étans allez au General Staremberg pour s'en plaindre, il les renvoya aux Generaux Stanhope & Belcastel qui, dit-il, avoient toute autorité sur les troupes Protestantes, qui seules étoient capables de faire des sacrileges. Ceux-ci en te moquant de ces Prêtres répondirent, qu'ils avoient donné des ordres fort severes à leurs soldats de ne faire aucun mauvais traitement aux Ecclesiastiques: mais que la Religion Chrétienne n'admettant point le culte des Idoles, ils pouvoient bien (par simple curiosité) avoir pris quelques ouvrages de l'Idolatrie des Indiens,

Eglises pillées par les soldats Anglois.

Et que la venuë des premiers Galions repareroit tout ce dommage.

III. Si toutes ces circonstances sont telles que les Espagnols les écrivent, il faudra necessairement convenir, que les Généraux des Alliez, lors qu'ils ont conduit l'Armée en Castille, n'ont eu en vûë que des s'enrichir personnellement des dépouilles des peuples: ou que l'antipatie de Religion a fait fouler aux pieds la Politique la plus recommandable, à laquelle plusieurs Princes ont souvent donné la préférence: ou enfin, que les Alliez ayans reconnu l'impossibilité de mettre sur le Trône d'Espagne un Prince de la Maison d'Autriche, pour y regner tranquillement, contre le gré de la Nation, en ayent perdu toute esperance, & se soient contenté de le mener voir Madrit: Mr. Stanhope s'en expliqua de la sorte au Général Staremberg, lors qu'il lui reprocha d'avoir par ses persuasions engagé le Roi Charles de marcher si avant: *La Reine de la Grande Bretagne ne s'est engagée, dit-il, qu'à donner des secours pour mettre le Roi dans Madrit, il ne s'agit plus qu'à captiver l'affection & l'attachement des peuples: c'est une chose qui dépend du genie & du ministere des gens qui ont toute la confiance du Prince, dont vous êtes du nombre, & non pas des forces de la Nation Angloise.*

*Réflexions
sur la conduite des
Alliez en
Espagne.*

Dépuis plus de trois ans les Anglois & les Hollandois ont agi si mollement pour les interêts de la Maison d'Autriche, & pour ceux de l'Empire, qu'il semble que ces deux Puissances veulent faire le personnage de ce Juge, qui s'appropriâ tout
le

le profit de l'huitre que deux concurrens dispuoient : à moins d'être absolument aveugle, on s'apperçoit aisément, qu'on laisse à l'Allemagne le principal fardeau des guerres d'Hongrie, du Rhin & d'Italie, & qu'on veut encore surcharger l'Empire de celle d'Espagne: les Anglois ont Port-Mahon & Gibraltar, les Hollandois les Pays-Bas, cela leur suffit. Moïse vit la terre promise, on a fait beaucoup plus pour Charles, on l'y a fait entrer; c'est à lui (dit-on) de s'y maintenir.

*Les Alliez
abandon-
nent Madrid.*

IV. Nous n'entrons ici dans aucun détail des differens mouvemens des détachemens de l'Armée du Roi d'Espagne: nous nous contenterons de dire qu'ils ont si fort harcelé celle des Alliez, que cela joint à la mauvaise reception que les Castillans ont fait au *Roi Charles*, cela a obligé ce Prince d'abandonner entierement Madrid, & d'en rappeler ses troupes, & même les Magistrats qu'il avoit établi, qui en sortirent le 17. Novembre, chargez des dépouilles des maisons de plusieurs Seigneurs Espagnols qui furent pillées, parmi lesquelles étoit celle du Marquis de Majorada, Secrétaire des dépêches universelles. Toute l'Armée Alliée passa le Tage, & alla camper entre Aranjuez & Tollede.

Le lendemain Don Feliciano de Bragamonte, à la tête de deux Regimens de Cavalerie, conduisit à Madrid un Convoi de toute sorte de provisions, que le Roi d'Espagne envoya aux fideles Habitans de cette Capitale, ce qui attira à ce Prince de nouvelles benedictions & des acclamations de *Vive Philippe V. nôtre seul & legitime Roi.*

Le

des Princes &c. Janvier 1711. 41

Le carillonnement des cloches & les illuminations qu'on fit dans toutes les ruës, manifesterent la joye que ce peuple avoit de l'éloignement de ses *prétendus Libérateurs*.

V. Voici la copie d'une lettre de Vitoria du 29 Novembre, venuë par le dernier Courier.

ENfin, Mr. nous venons de recevoir le dénouëment de la pièce Tragique que les Alliez jöüoient en Castille depuis deux mois. Après y avoir commis beaucoup de vols & de sacrileges, qui les ont rendus odieux à toute la Nation, ils ont repris la route d'Aragon & de Barcelonne. *L'Archiduc* a pris les devans avec un Corps de mille Chevaux; son Armée le suit & fait rompre tous les Ponts des Rivieres par où elle passe, pour retarder la marche des détachemens de l'Armée du Roi: pour dérober leur retraite, ils faisoient faire quelques ouvrages de terre à Tolledo, où ils n'avoient laissé qu'un petit Corps de Cavalerie, qui a suivi leur Armée: le départ du Courier ne me permet pas de vous en dire d'avantage aujourd'hui. Avoüons que Dieu confond quand il lui plaît, les vûës & les projets de la prudence humaine, principalement lors qu'elle n'agit que sur des principes d'orgueil & d'injustice. Je suis, &c.

*Lettre sur
leur retraite
en Castille.*

ARTICLE

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Differens
entre les Re-
colets de Pa-
ris apaisés.*

I. **D**ANS l'Assemblée du Chapitre Provincial des Recolets, tenu à Paris au mois d'Octobre dernier, on a enfin terminé les troubles qui s'étoient élevez parmi eux; ils avoient fait tant d'éclat, que le Roi fut obligé de nommer cinq Commissaires pour examiner les differens qui troubloient le repos de cette Congregation; ces Commissaires étoient Mr. le Cardinal de Noailles, Mrs. de Voysin, de Rybert, du Harlay Conseillers d'Etat, & le Pere de la Chaise, alors Confesseur de Sa Majesté. Après cet examen le Grand Conseil donna un Arrêt le 23. Juillet 1708. par lequel les trois Religieux qui étoient la cause du trouble, furent condamnez à se soumettre en toute humilité à leurs Superieurs. Ces trois Religieux s'étans lassés de la vie privée, avoient mis sur pied l'intrigue, soutenue par des Libelles peu judicieux, & même injurieux, pour parvenir aux premiers Emplois de leur Congregation, sans considerer s'ils avoient le merite & les qualitez requises pour s'en bien acquitter.

On trouve assez ordinairement dans les Societez les mieux réglées des esprits inquiets, jaloux & ambitieux, qui s'ennuyans d'une vie trop unie, aiment à changer d'état & avoir part au Gouvernement: Ce caractère humain se trouve par tout où l'homme se rencontre: l'assemblée des Disciples
de

de Jesus-Christ ne fut pas exempte de cette passion; ce Divin Maître pour couper la racine à toutes ces cupiditez, leur enseigna les moyens d'éviter cet écueil de la vanité, en leur disant, *que celui qui vouloit être le plus grand, devoit travailler à devenir le plus petit.*

Les factieux s'en étoient pris au Pere Cherubin le Bel, Définitéur Général de tout l'Ordre de St. François, Provincial des Recolets de la Province de Paris, qui vient d'être nommé à l'Evêché de Bethleem, mais son mérite personnel est si généralement connu, que les matins ont été par eux mêmes accablez de confusion.

Le Pere Epiphane Micaud, Provincial des Recolets de Lion, a présidé au Chapitre de Paris en qualité de Commissaire Général. & a rendu compte au Roi de la tranquillité rétablie dans cette Province Monacale. Voici quelle fut sa Harangue.

S I R E ,

Votre Majesté voulut bien m'accorder l'honneur de sa souveraine protection, lors que je commençai ma Commission; Je viens en la finissant lui rendre compte de mon administration, & la remercier du succès que je ne dois qu'à elle seule : j'ai visité exactement tous les Convens de cette grande Province, ou par moi, ou par un de nos Définitéurs mon Sousdelegué, & je puis assurer Votre Majesté que par tout, j'ai trouvé des Religieux dont la regularité fait l'éloge de ceux qui les ont gouverné. Je ne dois excepter de ce nombre, tout au plus, que deux ou trois, qu'une ambition mal entendue auroit

*Harangue
du Provincial des
Recolets.*

auroit poussé jusques dans le plus profond précipice , si la charité de ceux même qu'ils avoient attaqué , ne les eût retenu sur le bord. Votre Majesté , qui dans l'attention qu'Elle donne au plus importantes affaires de l'Univers , ne perd pas de vûë les plus petites de son Royaume , voulut dissiper cet orage au moment même qu'il commençoit à se former , tout l'Ordre ressentit vivement la protection de Votre Majesté. Nôtre Général eut l'honneur de lui en rendre ses très-humbles actions de grâces ; cependant Votre Majesté , qui ne veut pas que l'autorité altere les droits de la justice , jugea à propos de discerner le faux du vrai ; nos Loix décriées par un zèle amer , qui n'étoit plus selon la prudence & la probité , parurent pour être examinées : cet examen que nous devions souhaiter pour nôtre justification , eut tout le succès que nous pouvions attendre de l'équité de ceux à qui V. M. toujours inflexible dans son choix , veut bien commettre son autorité Royale : Nos statuts ont été lûs , examinés , approuvés & reçûs , avec autant de soumission de la part de nos Religieux , que d'applaudissement de la part de nos Commissaires. Ceux qui s'étoient déclarés nos parties , quoique nos freres , ont été contraints de se taire ; parce que ceux que V. M. avoit destiné pour être nos Juges , n'ont pû se dispenser de devenir nos Protecteurs , c'est à dire , que la mauvaise volonté de quelques particuliers , n'a eu d'autres succès que de nous forcer à produire au dehors , une Religiosité & une intégrité calomniée , que la modestie tenoit captive dans nos Cloîtres Elle a paru , cette intégrité , dans le Chapitre auquel j'ai eu l'honneur de présider , & que nous venons de

conclure

conclure à Paris; J'avois eû l'honneur de dire à V. M. que mon seul embaras seroit de trouver un Successeur au rare merite du Pere Cherubin le Bel; j'en ay eu un autre auquel je ne m'attendois pas, ça été de me déterminer dans le grand nombre d'excellens Sujets qui composent cette Province : dans cet embaras, nous avons mieux aimé une experience déjà faite, qu'une experience à faire, nous avons donné pour Successeur au Pere Cherubin le Bel, le même qui lui succeda la premiere fois, c'est le Pere Salvien Pâquin, ancien Lecteur de Theologie. Nous avons composé son Conseil de Religieux, dont la plûpart, déjà courbés sous le poids de leurs observances & les travaux de l'Evangile, ne sont pas moins venerables par le grand nombre de leurs vertus, que par celui de leurs années, tous distingués par leur pieté & leur érudition. Ces Elections faites dans une intelligence édifiante, laisse nôtre Congregation dans une paix profonde, que la protection de V. M. affermira pour toujours. Je me retire dans ma Province avec la permission de V. M. trop heureux d'avoir sous ses ordres contribué à rendre la justice à qui elle étoit dûë, & plus heureux encore, de pouvoir lui protester moi-même, que je vivrai & mourrai dans les sentimens les plus respectueux du plus soumis & du plus fidele de ses Sujets, &c.

II. Le 19. Novembre dernier, le Roi rendit une Ordonnance, portant revocation des Passeports accordez aux Navires Hollandois, pour aller charger dans les Ports de France, les marchandises & denrées dont cette République avoit besoin : les raisons qui ont porté S. M. à cette revocation, sont

Revocation des Passeports accordez aux Hollandois pour leur commerce de France.

1. Que

1. Que cette permission n'avoit produit que l'avantage des seuls Hollandois, sans aucune reciprocité juste & naturelle pour les François. 2. Que les Hollandois avoient prêté leur nom à d'autres Nations, à qui Sa M. avoit refusé de pareilles faveurs. 3. Que cette grace n'avoit servi qu'à rendre plus libre & plus facile le commerce des Hollandois dans les Païs étrangers, au préjudice même des Negocians du Royaume. 4. Que le profit qu'ils en tirent retourne aujourd'hui contre l'Etat qui leur procure cet avantage. Cependant Sa M. en revoquant ces Passeports, n'a voulu manquer en rien à ses engagements; c'est pourquoi Elle a déclaré, que les Passeports déjà expediez, auront leur execution jusqu'au jour de leur expiration, en satisfaisant aux clauses & conditions y mentionnées. Par cette Ordonnance le Roi permet & ordonne à ses Sujets de courre sur les Navires Hollandois qui n'auront point de Passeports, qui en auront d'expirez, ou qui se trouveront en contravention, & de les arrêter en quel endroit qu'ils les rencontrent, même les bâtimens Hollandois munis de Passeports du Roi d'Espagne, qui seront dans ces cas. Que ceux qui au préjudice des clauses des Passeports, ne seront pas retournés chez eux dans le tems marqué, & seront restés dans les Ports du Royaume, après l'expiration de leurs Passeports, y soient arrêtez & confisquez.

Les Armateurs François ont reçu cette Ordonnance avec un extrême plaisir, parce que depuis quelque tems, ils ne rencontroient presque en mer que des Navires avec Pavillon Hollandois, munis des Passeports de

des Princes &c. Janvier 1711. 47

de France ou d'Espagne : les frais de leur armement en auroit déjà même ruiné plusieurs, s'ils n'avoient trouvé moyen de se dédommager sur les Navires Anglois.

III. Le premier du mois de Decembre, le Roi tint Chapitre de l'Ordre du St. Esprit, dans lequel Sa M. proposa pour nouveaux Chevaliers, Mr. le Prince de Conti, le Comte d'Albergoti, & le Marquis de Goëbriand: Sa M. a donné à ce dernier, une pension de douze mille livres, avec l'esperance du premier Gouvernement vacant, en considération de la belle & longue deffense qu'il a fait à Aire, étant à cheval nuit & jour, & ayant été parfaitement bien secondé de presque tous les Officiers de la Garnison, principalement par Mr. du Beüil Brigadier & Colonel, & par Mr. de Rogeville Chevalier de St. Louis, Lieutenant Colonel de Beüil, qui commanda en chef plusieurs sorties fort heureuses & fort meurtrieres pour les Anglois; aussi Mr. de Goëbriand donna des éloges publics & particuliers à Mr. de Rogeville, connu pour un des meilleurs Officiers d'Infanterie des Armées du Roi, & qui dans diverses occasions, a donné des marques d'une valeur & d'une conduite extraordinaire, principalement au premier siege de Landau; à Donnawert, où il fut dangereusement blessé; dans divers rencontres en Espagne, où il a fait plusieurs Campagnes.

*Chevalier
de l'Ordre
du St. Esprit.*

*Eloge de
Mr. de Goë-
briand &
autres Offi-
ciers.*

IV. Le Roi a donné une pension de deux mille livres à Mr. le Marquis de Ravignan, qui la Campagne derniere fit perir sur la Lis le grand convoi Hollandois, qui venoit de Gand. Sa M. a fait Lieutenant Général de ces Armées Mr. le Comte d'Estades, Mr.
de

Gratifications & promotions d'Officiers Généraux.

de Beüil, dont je viens de parler, a été fait Maréchal de Camp, de même que Mr. de Selves, qui commandoit à St. Venant, lorsque les Alliez s'en sont rendus les maîtres. Mr. le Comte d'Estrades ayant été fait Maréchal de Camp le 26. Octobre 1704. Mr. de Selves fut nommé Brigadier d'Infanterie à la promotion du 10. Février 1704. il étoit Lieutenant Colonel du Regiment de Picardie : il est frere de Mr. de Selves Procureur Général à la Cour des Monoyes ; un de ses prédécesseurs, originaire de Limosin, a été premier Président au Parlement de Paris. Mr. de Beüil fut fait Brigadier après la prise d'Alicant.

Régimens vendus.

V. Mr. de St. Chamant ayant été fait Chef de Brigade dans les Gardes du Corps, a vendu sa Charge de Colonel du Regiment de Cavalerie *Royal étranger* à Mr. de Thorigny fils de Mr. de Matignon, qui a promis de lui en payer cent sept mille livres en especes sonnantes, dans un an. Le Regiment d'Infanterie qu'avoit Mr. de Thorigny a été vendu à Mr. de Chambot, parent de Mr. de Montgon, pour la somme de 15. mille livres. Mr. le Tellier a vendu son Regiment d'Infanterie 8000. livres au Cavalier de la Motte. Mr. du Fay Capitaine aux Gardes, a vendu sa Compagnie à Mr. de Varennes.

Femme qui empoisonne son mari.

VI. Voici une aventure galante & tragique, arrivée depuis peu à Paris. Un Marchand Chapelier de la rue St. Antoine, revenant de l'Armée, où il avoit une commission, trouva sa femme un peu plus enflée qu'il n'auroit souhaité : elle avoit cherché auprès d'un garçon de boutique, (à qui le mari avoit

des Princes &c. Janvier 1711. 49
 avoit laissé le soin de son commerce,) des
 moyens de consolation de l'absence de son
 époux. Enfin ce mari croyant que les nou-
 velles armes dont on venoit de charger son
 Blâzon, feroient à l'avenir porter son cha-
 peau de côté, commença de murmurer dans
 son domestique. La femme de concert avec
 son confident, travailla à étouffer la plainte,
 avant qu'elle fit plus d'éclat. Elle lui prépa-
 ra deux œufs frais, dans lesquels, au lieu de
 sel, elle mit une grosse dose d'arsenic. Le
 bon homme n'en prit qu'un, & jeta l'autre
 par terre; au moment qu'il eut avalé cet œuf
 funeste, il s'aperçut, mais trop tard, qu'il
 étoit empoisonné: il mourut deux heures
 après; la femme fut bientôt emprisonnée,
 mais le garçon de Boutique ayant aperçu
 l'orage, se sauva.

ARTICLE IV.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus consi-
 derable en ITALIE depuis le mois der-
 nier.*

I. **D**Ans un de nos précédens Journaux*
 nous avons déjà parlé de la condam-
 nation d'un Heresiarque d'Italie: depuis ce
 tems-là nous avons été informez des chefs
 d'accusation, sur lesquels a roulé la procé-
 dure du Tribunal de l'Inquisition, qui a pro-
 noncé la condamnation de ce malheureux:
 il est à croire que si tous ces chefs avoient été
 bien prouvez, le criminel auroit été brûlé,
 au lieu que par sa Sentence du 12. Septembre
 1710. il ne fut condamné qu'aux Galleres.

*Bocavelli
 Heresiarque
 Italien con-
 damné par
 l'Inquisi-
 tion.*

D

Cet

* Voyez Tome XIII. page 326.

Cet Heresiarque étoit un Prêtre natif du Territoire de Bressia, nommé Joseph Bocarrelli, qui renouvelloit un *Quietisme* des plus grossiers dont on ait encore oui parler. Il s'étoit acquis une si grande réputation dans tout l'Italie, que bien des gens le consultoient sur la conscience, & ne faisoient pas scrupule de le placer par avance au rang des Saints: mais sous le manteau d'une apparante dévotion, qui n'étoit qu'une véritable hypocrisie, il commettoit les crimes les plus abominables; ses chefs d'accusation sont, 1. qu'il avoit séduit plusieurs de ses pénitentes; 2. de leur avoir prêché un *Origénisme* charnel des plus infâmes: 3. d'avoir voulu abolir la Confession, comme une pratique inutile & même dangereuse: 4. qu'il avoit enseigné d'abolir le mariage, comme un usage très-pernicieux: 5. qu'il enseignoit aussi que c'étoit une œuvre méritoire que l'union des deux sexes &c. La Jument Angloise, qui par ordre de l'Inquisition de Portugal, * fut brûlée à Lisbonne, (parce qu'on la crut forcier, à cause qu'en voyant une montre d'Orlogeur, elle marquoit avec son pied l'heure qu'il étoit,) méritoit moins ce supplice que le malheureux Bocarrelli.

Chefs d'accusation.

Gouvernement de Mr. Boromeo opposé à celui de Mr. Grimani.

II. Le Comte Boromeo, pour rétablir le calme dans l'esprit des Napolitains, a commencé de faire mettre en liberté tous ceux que le Cardinal Grimani son Prédécesseur à la Viceroyauté de Naples, avoit fait emprisonner sur de frivoles ou foibles prétextes: mais il n'a pas encore trouvé le moyen de subvenir aux dépenses de l'Etat & aux besoins

* Voyez Tome V. de cet ouvrage pag. 385.

des Princes &c. Janvier 1711. 51
 Soins de la Cour de Barcelonne, sans le secours des impositions : lors qu'on lui a présenté des Requêtes pour abolir les impôts établis par le feu Cardinal, il a répondu que cela étoit hors de sa sphere: que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'employer ses bons offices pour la Nation auprès de l'Empereur & du Roi son Frere, & qu'il se flattoit d'y réussir, dès qu'on fera voir à Leurs Majestez les moyens d'établir dans le Royaume des fonds suffisans, qui soient moins à la charge des peuples, cette *caubense de Cour*, ne satisfait pas assez les Napolitains.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en SUISSE au sujet de l'enlèvement de Mr. DE VENDÔME Grand Prieur de France.

I. **S**UR la fin du mois d'Octobre Mr. de Vendôme Grand Prieur de France, allant de Venise à Coire, Capitale des Grisons, fut arrêté proche de cette dernière Ville par le Sieur Thomas Masner Commissaire de l'Empereur. J'ai différé de parler de cet événement surprenant, jusques à ce que je fusse informé des principales circonstances: dès que les premiers avis en furent rependus, j'écrivis à Berne, à Bâle & à Sauleure, pour chercher les éclaircissmens dont j'avois besoin, afin de ne rien donner à mes Lecteurs sur cette affaire, qui ne fût conforme à la vérité: c'est des réponses que j'en ai reçu, que j'ai tiré les circonstances que je joins ici,

Mr. de Vendôme Grand Prieur de France enlevé en Suisse, & par qui.

*Mafner ar-
rêté en Fran-
ce & pour-
quoi.*

Pour mettre mes Lecteurs au fait de la chose, il faut remonter à son origine, & remarquer qu'au mois de Mai dernier, un Corps de Garde sur les Terres de France, près de Geneve, arrêta deux jeunes hommes, qui étoient entrés dans le Royaume sans Passeport: on les conduisit au Fort de l'Écluse; l'un des prisonniers étoit de Neuchâtel, par conséquent Sujet soumis au Roi de Prusse. L'autre étoit le fils de ce Thomas Mafner de Coire, attaché dans les intérêts des ennemis de la Couronne de France, par son Emploi de Commissaire de l'Empereur, & par les liaisons qu'il avoit avec Mr. Stanian Envoyé d'Angleterre à Berne. D'ailleurs ce Mafner pere, s'est approprié des sommes considérables, qui lui ont passé par les mains, & qui étoient destinées à payer les pensions annuelles dûes par la France aux Grisons, dont on lui demandoit la restitution depuis longtems. On avoit aussi des indices très forts, que par le canal du jeune Mafner, qui residoit à Geneve, sous ombre d'y faire ses études, on faisoit passer des lettres dans les Sevennes, pour exciter quelque soulèvement en Languedoc, ce qui fut beaucoup mieux averé par la descente que les Alliez firent peu de tems après à Cette, & par l'examen des papiers du nommé la Costè, qui a été roué vif en Languedoc.

Lors que le Sr. Mafner pere eut avis de l'arrêt de son fils, il alla chez Mr. Merveilleux, Secretaire Interprète du Roi T. C. à Coire, suivi de plusieurs fusiliers, parmi lesquels étoient les domestiques de Mr. Manning Secretaire d'Angleterre, vêtus de sa livrée: ils pillerent le Cabinet du Sr. Merveilleux,

leux, & le traînerent en chemise chez Masner, où il fut gardé près de deux mois.

Sur cet avis Mr. le Comte du Luc Ambassadeur de France en Suisse, envoya à Coire Mr. Wigier Capitaine aux Gardes & Secretaire Interprète, avec une lettre de créance pour les Magistrats. Masner feignit d'ignorer que le Sr. Merveilleux fût revêtu d'aucun caractère, qu'il ne s'en étoit pris à lui que comme le croyant simple particulier & qu'on lui avoit dit que la personne arrêtée avec son fils, étoit frere du Sr. Merveilleux: celui-ci fut mené par Masner chez le Sieur Wigier.

II. Messieurs de Coire écrivirent à Mr. le Comte du Luc, pour le prier d'agréer qu'ils lui envoyassent une députation avec le Sr. Masner, pour lui renouveler les protestations de leur respect envers le Roi: Mr. Wigier s'en retourna à Sauleure, croyant le Sr. Merveilleux en pleine liberté, mais le Sr. Masner, incertain du succès de son voyage à Sauleure, posta des gardes autour de la maison du Sr. Merveilleux, ce qui obligea celui-ci de sortir secrettement de Coire & de se retirer à Ragatz en Suisse. Masner courut après, suivi d'un nombre de gens qui lui sont devoüez, mais n'ayant rencontré qu'un domestique, qu'on roua de coups, & qu'on attacha sur un cheval, le Corps de Garde de Ragatz étant accouru au bruit délivra le domestique. Le Bailly de Sarganz dressa un procès verbal de la violation de son Territoire, car Ragatz est de sa dépendance.

Le onze Juil'et les Députéz de Coire, accompagnés du Sr. Masner, arrivèrent à Sauleure, & le lendemain ils eurent audience de

*Députation
de Coire au
Comte du
Luc.*

Mr. l'Ambassadeur de France : Masner convint de toutes les violences qu'il avoit commis, en demanda pardon, & déclara qu'il s'abandonnoit à la clemence du Roi. Les Députez firent aussi des soumissions de la part de la Ville de Coire, des insultes faites au Sr. Merveilleux. Mr. le Comte du Luc les arrêta tous à dîner; au sortir de table sa chambre étant remplie de personnes de distinction de Sauleure, Mr. l'Ambassadeur demanda de nouveau aux Députez de Coire & au Sr. Masner, s'ils ne lui avoient pas dit telle & telle chose, & leur proposa en même tems de le certifier par écrit, comme un moyen de procurer promptement l'élargissement du fils de Masner: alors le pere du prisonnier prenant la parole, dit. *Ce que Monseigneur demande est trop juste, comme c'est la verité nous le signerons.* Les Députez de Coire dirent la même chose, & Monsieur l'Ambassadeur ajouta; *cela étant je répons de l'amitié du Roi mon Maître pour vôtre Ville, & je ferai mon affaire de l'élargissement du jeune Masner.*

Alors l'écrit fut minuté en presence de toute l'Assemblée, en voici la copie.

*Declaration
des Députez
de Coire à
Mr. l'Ambassadeur de
France.*

LE Samedi douzième Juillet 1710 Nous Gabriel Eriez Conseiller, & Otto Schwartz Landame & Vicair de la Ligue, Députez de la Ville de Coire, sommes comparus pardevant Son Excellence Monseigneur le Comte du Luc, Ambassadeur du Roi en Suisse, auquel nous avons dit de bouche, comme il étoit porté par nos ordres; que nos Seigneurs superieurs ont été très-affigez de ce que Mr. Merveilleux avoit été insulté dans nôtre Ville par Monsieur
Masner

Masner un de nos Collegues, qui ignoroit que ledit Sr. Merveilleux eût l'honneur d'être Officier de Sa M. celui ci n'ayant point communiqué son Brevet au Magistrat. Que d'abord que Mr. Wigier eut parlé au nom du Roi, par ordre de Monseigneur l'Ambassadeur, ledit Sr. Merveilleux fut élargi sans aucune condition, & fut dé'iberé, ainsi que Nos Seigneurs l'écrivirent à Son Excellence le 21. Juin, de lui envoyer une Députation avec ledit Sr. Masner, pour faire au Roi, en la personne de son Ambassadeur, toutes les satisfactions de la part de la Ville, & les soumissions convenables en pareil cas, de la part de Masner.

Dans les suites ledit Sr. Merveilleux, ayant trouvé bon de sortir furtivement de la Ville de Coire, sur des avis qui lui avoient été donnés que sa personne n'y étoit pas en sûreté, malgré les assurances données à Mr. Wigier envoyé en nôtre Ville par S. Excel. le Conseil envoya Mr. le Bourguemaitre Schwartz joindre Mr. Merveilleux à Ragaz, prévoyant que cette sortie pouroit être mal interprétée: Que n'ayant pû le persuader à revenir, Mr. Masner y alla lui même, ce qui a pû être pris dans un autre sens, & a donné lieu au Sr. Masner de protester qu'il n'a jamais eu intention de manquer au respect qui est dû au Roi, en la personne de l'un de ses Officiers. Qu'au moment qu'il a reconnu Mr. Merveilleux pour tel, il n'a jamais pensé de lui causer aucun trouble: qu'il vient ici avec Mr. le Bouguemaitre Schwartz & nous lesdits Députez, protester à son Excellence qu'il n'a jamais manqué de respect pour Sa M. à la clemence de laquelle il se remet, pour la délivrance de son fils, ainsi qu'il l'a plus amplement déclaré à ladite Excellence,

en presence d'une nombreuse assemblée : en foi de quoi nous avons signé la presente lefdits jour & an que dessus.

III. Le Sr. Masner ayant fait remettre au lendemain, la signature de cet écrit, partit un moment après pour aller à Berne consulter Mr. Stanian Envoyé d'Angleterre, qui aparamment ne lui donna pas des conseils pacifiques; du moins est-il certain que Masner ne retourna pas à Solcure, que les Députez de Coire prirent congé & s'en retournerent, & que Mr. le Comte du Luc se rendit à la Diette générale de Bade, qui étoit pour lors assemblée.

Masner parut à Bade trois jours après, il vit l'Ambassadeur de France, qui lui reprocha sa duplicité, puisque par sa conduite il avoit retardé la liberté de son fils. Masner forma le dessein d'arrêter de nouveau quelqu'un qui lui tint lieu d'Otage pour son fils: Il jetta les yeux sur Mr. de la Chapelle Banquier à Soleure, quoique son Ami & son Correspondant, & le pria de se trouver à la foire de Zurzach.

Le Sr. la Chapelle averti qu'on lui tendoit un piège, n'en douta plus lors qu'ayant reçu une nouvelle lettre du Sr. Masner, par laquelle il lui marquoit, *que ne pouvant se rendre à Zurzach sans devenir suspect à l'Ambassadeur de l'Empereur, il lui feroit plaisir d'aller au bord du Rhin pour conferer ensemble.* Il avoit aposté du monde dans l'endroit qu'il lui indiquoit, afin de jeter le Sr. la Chapelle dans un vedelin, ou petit bateau, pour le traduire dans les terres de l'Empire; sur les avis que le Banquier en eut, il s'arrêta à moitié chemin

chemin, accompagné de quelques-uns de ses amis. Masner qui vit sa supercherie éven-tée, voulut s'en disculper en disant à la Cha-pelle, que l'Ambassadeur de l'Empereur avoit aposté des gens pour l'enlever ou le tuer : mais la Chapelle repliqua, qu'il ne pouvoit pas se persuader qu'un homme de la naissance de Mr. le Comte de Trautmansdorf, fût capable de pareilles noirceurs, principalement ne lui ayant jamais donné aucun sujet de plainte.

Masner fut quelque tems à attendre l'oc-casion de represailles qu'il meditoit ; le passage de Mr. de Vendôme Grand Prieur de France, qui alloit de Venise à Coire, la lui fournit ; car ayant sçu sa venue, il fut l'attendre à un quart de lieuë de Coire, s'é-tant fait accompagner de plusieurs Grisons armez, tous gens devoüez à ses ordres : Cefut le 28. Octobre qu'il arrêta Mr. le Grand Prieur, le mena à Feldsberg où il passa la nuit, le lendemain il l'obligea de se mettre sur un Radeau, qui descendoit le Rhin, pour le conduire à Baltzers, & quelques jours après il le transféra à Feldkirch dans le Tirol.

Lors que Mr. le Grand Prieur se vit en-tre les mains de pareilles gens, il tâcha de sçavoir par qui & pourquoi il étoit ainsi in-fulté, sur un territoire où il avoit crû qu'on ne devoit craindre que les Voleurs de grand chemin : Masner lui dit, qui il étoit, & le su-jet pour lequel il en agissoit de la sorte : *cela étant*, lui repliqua Mr. de Vendôme, *donnez moi par écrit votre déclaration* ; en même tems Masner mit la plume à la main, écri-vit ce billet, sans considerer qu'il s'avoüoit par là criminel envers sa Patrie, d'avoir vio-lé le territoire des Grisons.

“ Je

*Déclaration
de Masner
sur l'enlevement
de Mr.
le Grand
Prieur.*

58

La Clef du Cabinet

JE souffigné Thomas Masner, natif Grifon de la Ville de Coire, déclare & m'oblige, moi & tous mes biens, que mon fils actuellement prisonnier au Châreau de Pierre-encise, venant à être remis en liberté à Geneve, à l'instant que j'en aurai lettres certaines de sa main, & de Mr. Maurice Pasteur, où il étoit en pension, je relâcherai dans le moment son A. S. Monseigneur de Vendôme le Grand Prieur, que j'ai arrêté sur terres Grifonnes, par représailles, & le ferai conduire en sûreté, avec tous les gens de sa suite & équipages sur terres Suisses. S. A. promettant moyennant cela, de n'avoit aucun ressentiment de ce qui s'est passé. Fait à Balzers le 29. Octobre 1710. *Signé*, T. MASNER.

IV. Tout homme raisonnable, exempt de partialité, peut juger, sur l'éclaircissement que je viens de donner, si le procédé du Sr. Masner est regulier, & si un Prince du rang de Mr. de Vendôme, peut être mis en paralelle avec le jeune Masner, à moins que son pere ne soit le Souverain des Grifons; sans cette condition, la représaille qu'il prétend est mal fondée, & son procédé est injuste & tirannique.

Il reste à examiner, si en arrêtant le jeune Masner sur les terres de France, les François ont contrevenu à la Paix perpetuelle, qui est entre cette Couronne & le Corps Helvetique, dont les Grifons sont Membres: chacun sçait que les Suisses ont la liberté de s'engager au service de telles Puissances de l'Europe que bon leur semble, ceux qui sont au service de France
sont

sont regardez pour ennemis de l'Empereur, des Anglois & des autres Puissances en guerre avec cette Couronne; il en est de même à l'égard des François, pour les Suisses attachez au service des ennemis de la France; cela est si vrai qu'on voit souvent les Suisses se battre contre d'autres Suisses & se prendre prisonniers les uns les autres, lors qu'ils se trouvent engagez à soutenir des interêts opposez.

Sur ce pied-là le Sr. Masner, en qualité de Commissaire de l'Empereur, & par d'autres engagements qu'il a avec les ennemis de la France, a bien dû prévoir que l'entrée de son fils dans le Royaume, sans avoir pris de Passeport, pouvoit être suspecte, & l'exposoit à être arrêté. Les manières violentes & inouïes dont il s'est servi, pour procurer la liberté à son fils, sont assez connoître, que la conduite du pere & du fils n'étoient pas regulieres, ni conformes aux Alliances entre la Couronne de France & les Grisons; car on ne commence jamais par des attentats & des actes de violence, pour établir & prouver l'innocence d'un prisonnier.

V. Les Lignes Grises se sont assemblées à Coire; & les Cantons Catholiques à Lucerne, pour examiner l'attentat commis par le Sr. Masner, soit en arrêtant Mr. le Grand Prieur sur les terres des Grisons, soit par la violation de Sargantz, en traduisant de son autorité privée ce Prince hors des terres Suisses, pour le mener à Feldkirck, qui est terre d'Empire. En attendant que nous aprenions ce qui aura été

*Diettes de
Coire & de
Lucerne.*

été resolu dans ces Diettes, voici deux lettres sur ce sujet, que plusieurs de nos Lecteurs n'ont pas encore vû.

*Lettre du
Baron de
Greuth au
Comte du
Luc.*

Lettre de Mr. le Baron de Greuth à Mr. le Comte de Luc, du 22. Novembre 1710.

MR. Sa M. I. ayant été informée que par ordre de Sa M. T. C. le fils de son premier Commissaire, Capitaine & Conseiller de la Ville de Coire, Mr. Thomas Masner, avoit été arrêté sur les Terres de France près de Geneve, m'a ordonné de rechercher les bons Offices de V. E. pour que ledit prisonnier soit traité avec toutes les honêtetéz dûës au fils d'un Officier de son rang, & qui ne souffre qu'à cause de son Pere: j'espère que V. E. m'accordera ma demande, afin que Sa M. I. ne soit pas obligée à user de represailles: & je suis avec beaucoup de respect &c. Le BARON de GREUTH.

Réponse de Mr. le Comte du Luc, à Mr. le Baron de Greuth, du 26. Novembre 1710.

*Reponse de
Mr. le Com-
te du Luc.*

MR. je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par ordre de l'Empereur le 22. de ce mois: vous jugez bien que je ne manque pas au respect dû à un si grand Prince, & que je me ferai toujours un très grand honneur de lui en donner des marques, quand le service du Roi mon Maître ne s'y trouvera pas interessé: je m'estimerai d'ailleurs fort heureux de vous convaincre en particulier, du cas que je fais de vôtre merite: je profite de l'occasion que vous me fournissez, pour vous dire qu'on abu-
se

des Princes &c. Janvier 1711. 61

Se Sa Majesté Imperiale & vous, si l'on prétend que le fils de Thomas Masner soit détenu prisonnier en France, par rapport aux services que le pere rend à l'Empereur. Ce n'est rien moins que cela, Mr. Un grand Prince ni même un homme d'honneur, ne peuvent avoüer un voleür de notorieté publique, qui auroit revü son fils, s'il avoit pü se résoudre à restituer les sommes dont on l'auroit convaincu d'être injuste détenteur ; mais au lieu de prendre ce parti, il a crü devoir se servir de sa prétendüe protection, pour commettre une action inouïe jusques à nos jours. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, & je m'assure que c'est avec douleur, puisqu'en arrêtant Son A. Monsieur le Grand Prieur de France à la porte de Coire, & le traduisant ignominieusement sur un Radeau dans les terres de l'Empire, il semble qu'on veuille rendre La Majesté Imperiale complice de l'attentat : vous en serez plus fortement convaincu en lisant les lettres ci-jointes, que Masner a pris soin de repandre dans toute la Suisse, & que les gens de bien regardent comme inventées, parce qu'on ne peut croire que l'Empereur ou ses Ministres adherent à une action qui n'a pü être imaginée jusqu'à present.

La part que vous prenez à la gloire de vötre Maître, me persuade que vous donnerez tous vos soins, afin que la posterité sache, que la guerre n'a pü servir de prétexte pour authentifier un attentat, qui interesse si fort les Princes, dans quel rang que Dieu les ait placez.

Quand on a la justice & la raison de son côté, on ne craint gueres les represailles. Je suis &c. *Signé*, LE COMTE DU LUC.

VI. La

VI La lettre qui suit fut écrite aux trois Lignes Grises par l'Ambassadeur de France le dix Novembre, elle fut mise entre les mains de Mr. Salis Président de Coire.

*Lettre de
Mr. du Luc
aux Lignes
Grises, sur
l'enlevement de Mr.
le Grand
Prieur.*

AU moment que je suis informé de l'attentat inouï, commis par Thomas Masner de Coire, sur la personne de Mr. le Grand Prieur de France, j'eus l'honneur d'en rendre compte au Roi: Sa M. me commande de vous marquer la surprise, de ce qu'un petit particulier, sans titre ni caractère ose violer les Alliances & la Neutralité, en saisissant sur vos Terres un Prince, pour le sang duquel toutes les Nations ont du respect & de la veneration.

Vous jugez bien, Magnifiques Seigneurs, que l'intention du Roi n'est pas de suivre un homme de la trempe de Masner; pour vous en mieux convaincre, aussi bien que les autres Puissances de l'Europe, Sa M. m'ordonne, de vous demander en premier lieu l'élargissement de Mr. le Grand Prieur, sa suite & son équipage, que vous me ferez, s'il vous plaît, délivrer sans délai sur les Terres Suisses. Je vous prie en même tems de m'apprendre vos intentions sur la punition qu'a mérité ledit Masner par son dernier attentat: je m'assure que vous réparerez le deshonneur qui vient de vous être fait par cet insolent, & que vous prouvez, que si la nature fait naître des monstres dans votre País, vous savez tôt ou tard les étouffer. En satisfaisant à votre honneur & à vos consciences, vous conserverez l'estime générale que vous vous êtes acquise, & l'amitié du plus grand Roi du monde, qui est votre plus ancien Allié.

Si contre l'attente de Sa M. vous ne faisiez

des Princes &c. Janvier 1711. 63

pas tout ce qui conviendra à votre gloire, par rapport au cas present, les suites n'en pouront être imputées qu'à vous même; mais j'espere que le Public sera autant édifié de votre conduite, qu'il est scandalisé de toutes les noirceurs de Masner. J'attends, Magnifiques Seigneurs, avec impatience, une prompte réponse, qui déterminera le Roi au parti que vous l'obligerez de prendre: je vous prie pour cet effet, de convoquer incessamment un Congrez des Lignes, & de m'informer au plûtôt de la resolution que vous aurez prise. Je souhaite qu'elle soit conforme aux interêts communs, & de trouver les occasions de vous convaincre du plaisir que j'aurois de vous servir. Je prie Dieu &c.

VII. Le Président Salis fit réponse en langue Italienne à Mr. le Comte du Luc, le 14 Novembre, par laquelle il marque à Son Excellence, que toute la Nation avoit conçu beaucoup d'horreur, de la scandaleuse & détestable action de Masner, commise à l'égard de la personne de Son Altesse Mr. le Grand Prieur: Que la Démocratie qu'on observe dans le País des Grisons, ne permettant pas de prendre des mesures aussi promptes qu'il seroit à souhaiter, pour punir avec la dernière rigueur un pareil attentat, il assuroit Son Excellence qu'on convoqueroit incessamment les Lignes pour chercher les moyens de donner une entière satisfaction à Sa Majesté T. C. dont ledit Seigneur Ambassadeur fera bientôt informé &c.

*Réponse à
la lettre précédente.*

VIII. Le 28. du même mois de Novembre

Les Cantons Catholiques invitent le Corps Helvetique d'entrer dans leur ressentiment contre Masner.

bre, la Diette des Cantons Catholiques assemblée à Lucerne, écrit aux Cantons de Zurich & de Glaris, pour donner part de la resolution que la Diette avoit prise, de poursuivre la satisfaction qu'ils avoient lieu desperer, de la violation de leur Territoire de Sargants, par les crimineles pratiques de Masner, tant à l'égard de l'insulte faite au domestique du Sr. Merveilleux, que par le dernier attentat commis en la personne de Mr. le Grand Prieur; que cette violation des Loix de la Patrie, intéressoit tout le Corps Helvetique. Cette Diette demande que Masner soit arrêté & puni suivant la rigueur des Loix du Corps Helvetique, invitant tous les Cantons de se joindre à eux pour obtenir cette juste punition.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE & Etats du NORD, depuis le mois dernier.

Zolnock prise par les Imperiaux.

I. **Z**olnock, Ville de la Haute Hongrie, située sur la Riviere de la Teyffe, fut prise par un Corps de troupes Imperiales commandé par le Général Cusani le 17. du mois d'Octobre dernier: la Garnison que le Prince Ragotski y avoit, qui ne consistoit qu'en 400. hommes, obtint par Capitulation, la permission d'en sortir avec armes & bagages, Enseignes déployées, pour se retirer où bon lui sembleroit.

II Comme les différens entre la Cour de Vienne & celle de Savoye, sur la cession du País de Vigevano, ne sont pas encore

coré bien terminez; l'Empereur à nommé pour son Commissaire en Italie, le Comte de Konigseck, en la place de l'Evêque de cinq Eglises. On ne doute pas que Mr. de Savoye n'obtienne enfin ce qu'il demande, & qui lui fut promis lors qu'on l'attira dans l'Alliance qui s'est formée pour détrôner sa fille: ce Prince soutient, que l'Empereur en lui cedant le Monferat, Mantouian, & quelques Baillages du Duché de Milan, ne lui donnoit rien du sien: que Son A. R. avoit beaucoup plus fait pour la Maison d'Autriche, que Sa M. I. n'avoit fait pour celle de Savoye, que tout ce que la Maison d'Autriche possède en Italie & dans le Royaume de Naples, n'est qu'un effet des démarches que Son A. R. a fait en faveur de la Maison Imperiale, au préjudice des intérêts de ses voisins & de sa propre Famille: Que pour tous les sacrifices qu'il a fait, les Alliez n'ont fait pour lui, que de lui aider à faire lever le siège de Turin & reprendre Suze, ayant même agi dans cette occasion plutôt par rapport aux intérêts de la Maison d'Autriche, que pour ceux de la Couronne de Savoye. Que par la negligence que les Cours de Londres & de la Haye, ont apporté à lui payer les arrerages des subsides qui lui sont dûs, presque tout le fardeau de la guerre de Piemont depuis deux ans, a été sur les bras des Sujets de Son A. R.

C'est sur ces motifs qu'ont roulé les plaintes que ce Prince fit au mois d'Octobre aux Ministres de ses Alliez: ceux d'Angleterre & d'Hollande, pour en prévenir les

Mr. de Konigseck va en Italie Commissaire de l'Empereur,

Plaintes du Duc de Savoye contre l'Empereur.

suites, agissent avec beaucoup d'ardeur à la Cour de Vienne en faveur de Son Altesse R. leurs instances & la menace que ce Prince a fait, de diminuer ses troupes, (sous prétexte que ses Finances ne lui permettoient pas d'en tenir un si grand nombre sur pied,) n'a pas peu contribué à déterminer la Cour de Vienne à faire expedier la Commission du Comte de Konigseck. C'est aussi ce qui a retardé l'embarquement des nombreux secours, qu'on devoit faire passer d'Italie en Espagne; parce qu'on craint que le Duc de Savoye ne profitât de l'occasion de l'éloignement des troupes étrangères, pour se dégager de la grande Alliance. Il suffit que ce Prince soit soupçonné d'inconstance, pour obliger les Alliez & principalement l'Empereur, de tenir une Armée en Italie, tant pour y affermir l'autorité Imperiale, que pour s'assurer de la conduite de Mr. le Duc de Savoye.

*Harangue
faite à Mr.
le Prince
Charles de
Lorraine.*

III. Mr. le Prince Charles de Lorraine, après avoir pris possession de la Coadjutorerie de Treves, se rendit à la Cour de Luneville, pour y participer aux plaisirs du Carnaval: en entrant sur la frontiere de Lorraine, Don de Bar Religieux Benedictin, Abbé de Longeville, harangua ce Prince sur son avènement au Trône Electoral: l'Orateur fit un parallèle du peuple de Dieu avec celui de Lorraine: il avoit en vûë la jurisdiction Episcopale que les Archevêques de Treves ont sur le spirituel des Etats de Lorraine; il compara Son A. R. de Lorraine à Moïse, chargé du Gouvernement Civil & Politique de ses Etats, pendant que Monseigneur de Treves seroit
comme

des Princes 36. Janvier 1711. 67

comme un autre Aaron, les fonctions sacrées du Sacerdoce. Cette pensée de conformité entre les deux Illustres freres que Dieu a destiné pour occuper les Trônes de Lorraine & de Treves, avec les deux autres freres, qui, sous l'ancienne Loi, gouvernoient le peuple de Dieu, fut trouvée très-judicieuse & bien adoptée.

IV. Le Czard de Moscovie a donné des ordres en Livonie, pour empêcher de transporter dans les païs étrangers aucuns bois de charpente propres à bâtir des Vaisseaux : cette défense ne peut avoir que deux principes, l'un de conserver ces bois pour faire construire des Navires, & se rendre Maître absolu du commerce & de la navigation de la Mer Baltique. L'autre c'est de se rendre nécessaire aux Anglois & Hollandois, qui ne pourront plus tirer des bois de marine de ces Païs là, qu'aux conditions qu'il plaira au Czard.

*Dessin du
Czard pour
augmenter
sa puissance.*

Ce Prince par sa trop grande puissance devient tous les jours plus suspect à la République de Pologne, principalement depuis la tentative que ses troupes firent au mois d'Octobre, de s'emparer de la Forteresse de Kamienieck, Capitale de la Podolie, qui est la seule Place forte & la clef de Pologne vers la frontiere des Cosaques, peuple soumis au Moscovite: heureusement pour la République, la Noblesse de Podolie, avertie du dessein des Moscovites, les prévinrent, en renforçant la Garnison & en introduisant dans la Place les vivres & les munitions qu'ils purent ramasser : après quoi ils en donnerent avis au Roi Auguste & au Grand Général de la Couronne.

*Les Mosco-
vites ven-
lent surprèn-
dre Kamie-
nieck.*

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus confiderable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Le nouveau Parlement n'aportera aucun changement aux affaires generales.

I. **O**N ne peut encore rien dire ce mois-ci, des deliberations du nouveau Parlement Britanique, qui vient de s'affembler. Quoi que les Episcopaux ayent pris le dessus sur les Presbyteriens, on se flatte que ceux-là travailleront sur les fondemens qui furent jettez à l'avenement de la Reine Anne sur le Trône, qui sont soutenus par deux Colonnes qu'on veut rendre inébranlables; l'une regarde la succession de la Couronne dans la Ligne Protestante, quelle éloignée qu'elle soit : la seconde de nourrir la guerre dans les Païs au delà de la Mer: comme l'unique moyen qui peut rendre un Roi ou une Reine d'Angleterre, Maîtres absolus de leurs Royaumes.

Irlandois mis au Pilory & pour quoi.

II. Un Irlandois nommé O Neale a été mis au Pilory à Londres, accusé d'avoir dit, que la Reine vouloit se retirer dans un Cloitre, & resigner sa Couronne au Prince de Gales son frere, ayant reconnu que ce gage de la Royauté & de la Souveraineté, lui appartenoit legitimement, par le droit de nature & les Loix de l'Etat. Quel sacrilège! sur les Principes de la Religion établie sous le Regne d'Henri VIII. aussi salut-il toute la prudence & l'autorité des Magistrats, apuyez d'un détachement des troupes de la Tour, pour sauver la vie d'un pareil criminel, que la populace de Londres

dres voulut déchirer.

III. L'animosité qui regne entre les deux partis n'est pas encore éteinte: Il paroît même qu'il n'y aura jamais une parfaite concorde entre les Episcopaux & les Presbyteriens: le nœud de l'union entre l'Écosse & l'Angleterre est si peu solide, que très assurément il rompra avant qu'il soit peu d'années. Leurs maximes de Religion sont trop opposées; les Episcopaux soutiennent l'autorité & la Domination des Evêques: les Presbyteriens veulent être indépendans de l'Episcopat; de sorte que cette autorité prétendue & disputée, sera toujours une pierre d'achoppement, que les Souverains même ne pourront pas détruire.

IV. Il y eut un tumulte en Irlande au mois de Novembre; les Presbyteriens de Limerick, dont le plus grand nombre des Habitans, sont Protestans étrangers, auxquels on a donné la Confiscation des biens des Catholiques qui en furent châfés sous le Regne de Guillaume III. Ces Presbyteriens ayant eu avis des changemens faits dans le Ministère de la Cour de Londres, s'atrouperent, brisant les vitres des Maisons de ceux qui leur étoient suspects, criant à haute voix, *maudits soient les Evêques, les Archevêques, le Docteur Sacheverel & tous leurs amis.* Lors qu'on a voulu examiner qui étoient ceux qui avoient excité ce tumulte, on trouva que c'étoit presque tous les Officiers des troupes de la Reine; car depuis quelques années les Prebyteriens étoient préferés aux Episcopaux, dans la distribution des Commissions, tant d'épée, de Police, que de Finance.

*Divisions
entre les
Episcopaux
& les Pres-
byteriens.*

*Tumulte ar-
rivé en Ir-
lande contre
les Episco-
paux.*

Qui sont
ceux accusés
de vouloir
amoindrir le
credit de
l'Etat.

V. On impute aux Witz, ou Presbyteriens, d'avoir mis en pratique toute sorte de moyens pour faire perdre le credit de l'Etat : ils y ont réussi en quelque maniere, car l'argent n'est plus si commun en Angleterre ; les actions de la Banque Royale, qui étoient à 113. lorsque Milord Godolphin fut dépoüillé de sa Charge de Grand Tresorier, ont baissé jusqu'à 95. comme l'on pretend que la plus grande partie de l'argent du Royaume est entre les mains des Presbyteriens, on ne doute pas que le Parlement, quoi que le nombre des Episcopaux soit supérieur, ne les ménage, au moins dans les commencements & pendant la guerre, afin d'attirer plus aisément leur argent dans les Caisses publiques.

Dessein de
faire perir la
Reine & toute
sa Cour
sous les ruï-
nes d'une
Eglise.

VI. Si l'on ménage les Presbyteriens parrapport à la bourse, on n'en fait pas de même à l'égard de la reputation ; car on impute au Corps du parti, & personnellement à quelques disgraciés, un dessein des plus noirs & des plus punissables, si l'on pouvoit les en convaincre. On prétend que certains mécontents avoient formé le dessein de faire écraser la Reine & toute sa Cour, sous les ruïnes de la voûte de l'Eglise Cathedrale de St. Paul, où la Reine devoit se rendre le jour du *Te Deum*, pour les succès de la dernière Campagne : Ce qu'il y a de certain, c'est que quelqu'un a enlevé des grosses chevrettes de fer, qui soutenoient la charpente de cette Eglise ; & l'on supposoit qu'en tombant, elle auroit enfoncé la voûte de l'Eglise. Cet écroulement n'est point arrivé heureusement, peut-être parce que la Reine, au lieu d'aller entendre

des Princes &c. Janvier 1711. 71
tendre le Sermon qu'on prêchoit à St. Paul,
borna sa devotion à la Chapelle de St. Ja-
mes.

Pendant qu'on faisoit des perquisitions à
Londres, & qu'on promettoit cinquante
Guinées de recompense à qui découvroit
les Auteurs ou complices de cette entre-
prise, on a fait inserer dans les nouvelles
publiques d'Hollande, " Que les Archi-
" tectes & les ouvriers qui avoient visité
" cette Charpente, avoient dit unanime-
" ment, que quand cette charpente seroit
" tombée, la voûte étoit suffisante pour
" la supporter, & que ceux qui étoient
" dans l'Eglise n'auroient souffert aucun
mal. Cette declaration apologetique, ne
détruit pas le soupçon: car naturellement
on ne peut pas croire, que ces machines
de fer ayant été prises par des voleurs dans
la seule vûë du gain: ce metal, quoi
que pesant, n'est pas assez precieux pour
exciter au Larcin.

A R T I C L E V I I I.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en HOLLANDE & aux PAIS-BAS,
depuis le mois dernier.*

I. **C**OMME l'on ne put pas inserer dans
le dernier Journal, la Capitulation
de la Ville d'Aire, nous la joindrons ici,
avec quelques circonstances qui y ont du
rapport.

*Difficultez
survenues
au sujet de
la Capitula-
tion d'Aire.*

Aire fut investie le cinq du mois de Sep-
tembre 1710. la tranchée ouverte la nuit
du onze au douze du même mois; elle
batit

*Articles con-
venus pour
la reddition
de la Place.*

batit la Chamade le neuf Novembre, Mr. de Goësbriand qui commandoit dans la Place ne signa la Capitulation que le onze à midi, & la Ville fut évacuée le douze Novembre, qui étoit le soixante douzième jour depuis la tranchée ouverte : Les Alliez apostillèrent & datterent la Capitulation le neuf, ils avoient fixé la sortie de la garnison au onze, & réduit à 4. pieces de Canon & deux mortiers l'Artillerie que les Assiegez avoient demandé ; mais Mr. de Goësbriand ayant refusé de la signer, à moins qu'on ne lui accordât 2. pieces de Canon de plus, & que le delay pour la sortie ne fût prorogé d'un jour, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, y donnerent les mains, par une Addition au quatrième Article. Voici ceux qui furent enfin convenus entre les Assiegez & les Assiégeans.

Capitulation d'Aire.

Premierement sera accordé à la Garnison, jusqu'au onze de ce mois, pour attendre le secours qu'on espere, & si dans ce tems là il n'est pas arrivé, la Ville sera remise aux Alliez le 12. Novembre aux conditions suivantes. Répondu, *la Garnison sortira le onze de ce mois, & livrera ce soir la Porte d'Arras.*

2. Que pendant ce tems là il y aura une suspension d'armes, & de tous actes d'hostilité de part & d'autre, sans pouvoir travailler à perfectionner aucuns ouvrages d'attaques & de défenses, ni en faire de nouveaux, agissant respectivement d'une entiere bonne foi.
Accordé.

3. Que si la Ville n'est point secouruë le
onze

onze, on livrera la porte d'Arras, après la Capitulation signée: mais que pour prévenir tout desordre, la première porte du côté de la Ville restera fermée, & gardée par la garnison, sans qu'aucun Officier ni Soldat de l'Armée des Alliez puisse y entrer. *Repondu à l'article premier; on empêchera qu'il n'arrive aucun desordre par les Officiers ou Soldats de l'Armée.*

4. Que Mr. Lejai Gouverneur de la Place, le Lieutenant de Roi, Major, Aides Majors, Capitains des Portes, & autres Officiers de l'Etat Major: Mr. le Marquis de Goësbriand Lieutenant Général des Armées du Roi, & Commandant les troupes de Sa M. dans la Ville, Mrs. les Marchaux de Camp, Brigadiers Generaux d'Infanterie & Dragons servant sous ses ordres; toutes les troupes à pied & à cheval, sans aucune exception, les Ingenieurs, Officiers servant l'Artillerie, Commissaires des guerres &c. partiront Jeudi treizième par la porte de St. Omer, pour être conduits le même jour à St Omer, par le plus court chemin, avec Armes bagages, chevaux, valets, domestiques, effets, papiers, meubles, argent, équipages, tambour battant, fusils & mousquets sur l'épaule, Drapeaux, Etendars déployez, Bâle en bouche, méche allumée, munitions de guerre pour tirer chacun 25. coups, les Dragons fusil haut, six pieces de Canon, deux affuts haut le pié, avec une chevre équipée & complete, quatre mortiers ou pierriers, leurs affuts, avant train & armes, les munitions pour tirer cinquante coups de chaque pièce: des chevaux & harnois d'Artillerie en nombre suffisant pour voiturer cette Artillerie jusqu'à St. Omer, qui

qui seront fournis de la part & aux frais des Alliez, avec l'escorte necessaire pour la sureté de la Garnison &c.

R. *La Garnison & toutes les personnes nommées ou non nommées dans cet article, sortiront l'onzième par la porte de St. Omer, pour être conduites à St. Omer par une Escorte suffisante, avec tous les honneurs de la guerre que l'on y a exprimez; quatre pièces de Canon, deux Mortiers & des munitions de guerre pour tirer douze coups de chaque pièce; on leur donnera aussi des Chariots & Chevaux pour les transporter; & en cas qu'on n'en trouvât pas à sufficance, ils auront un lieu sûr dans la Ville, pour y mettre leur bagage, jusqu'à ce qu'on puisse leur fournir les chariots dont ils auront besoin.*

Addition de cet Article.

En considération de Mr. le Marquis de Goësbriand, on accorde encore deux pièces de Canon à la Garnison, & un jour de plus, pour se preparer à sortir & attendre les commeditez qui leur viennent de St. Omer.

5. *Que les Tresoriers des Troupes, Directeurs d'Hôpitaux & des vivres, leurs Commis, Medecins, Chirurgiens & Apoticaire, & généralement toute sorte de personnes employées pour le service du Roi, en sortiront avec la Garnison, avec la liberté toutefois aux comptables employez, ou autres Officiers militaires hab'tuez dans la Place, d'y rester l'espace de six mois avec leurs Familles, pour leur donner le tems de terminer leurs affaires, & d'évacuer leurs meubles & effets, ou en disposer à leur gré, auxquels il*

il sera donné Passeport *gratis* par les Alliez, & escortes suffisantes, pour être conduits dans les Places les plus voisines de la frontiere à leur choix. *Accordé pour l'espace de trois mois.*

6. Que pour le transport des bagages, meubles & effets des Officiers, Soldats & autres personnes composans ou suivans la Garnison, il sera fourni aux fraix des Alliez, cent chariots attelés chacun de quatre chevaux, comme aussi deux cens chevaux de traits avec leurs arnois, en ce non compris les chevaux déjà demandez pour le transport de l'Artillerie. Réponse. *On leur fournira les chariots & chevaux necessaires.*

7. Que tous les Officiers, Soldats, Dragons, & autres blesez ou malades, hors d'état de sortir avec la Garnison, pourront rester dans la Ville d'Aire jusqu'à parfaite guérison, dans les mêmes logemens qu'ils occupent, soit dans les Hôpitaux ou maisons bourgeoises, auxquels on fournira lits, meubles, vivres & medicamens, suivant leur qualité & caractere aux frais des Alliez, ainsi qu'on a accoûtumé de les traiter & nourir dans les Hôpitaux du Roi: & à mesure qu'ils seront en état de souffrir le transport, il leur sera fourni aux frais des Alliez les voitures & Passeports necessaires, pour être transportez à St. Omer, avec leurs valets & équipages. *Accordé à leurs frais, hormis le logement.*

8. Qu'il leur sera fourni par les Alliez dix Chariots couverts, attelés chacun de quatre chevaux, qui entreront dans la Ville la veille de la sortie de la Garnison, pour aller à S. Omer, sans que les Alliez ni aucune personne puisse prendre connoissance de ce dont ils seront chargez, ni les visiter sous quel prétexte que

ce soit. Réponse. *On leur donnera six Chariots couverts.*

9. Qu'aucune personne sortant avec la Garnison, Cavaliers, Soldats ou Dragons, ne pourront être arrêtez, ni sortir hors des rangs, sous quel prétexte que ce puisse être. Réponse. *Accordé; excepté les deserteurs, mais sera permis à ceux qui voudront prendre parti, de sortir de leurs rangs.*

10. Qu'on ne pourra non plus arrêter aucune personne attachée au service du Roi, leurs équipages, papiers ou effets, soit pour dettes ou autre chose, non plus qu'aucun Officier malade ou blessé, leurs domestiques, chevaux, hardes & équipages, sous quelque prétexte que ce soit. Réponse. *Accordé en donnant caution pour les dettes, comme il sera plus amplement spécifié par les Articles separez.*

11. Que nul Officier de la Garnison, de quelque caractere qu'il puisse être, les troupes ni autres personnes qui servent le Roi, soit dans la guerre, Police ou Finance, sans aucune exception, ne pourront être inquietez, recherchez ni arrêtez pour dommages, brûlement ou démolitions de maisons, du dedans ou du dehors de la Ville, & qu'on ne pourra prendre à cette occasion, aucune indemnité à la charge du Roi. Réponse. *Accordé de la même maniere qu'il a été fait à la Capitulation de Doüy.* *

12. Qu'on ne pourra reprendre les chevaux qui ont été pris à la guerre & achetez par les Officiers aux Bourgeois. *Accordé.*

13. Que les prisonniers faits pendant le siège, de quelle qualité qu'ils soient, seront

* Voyez Tome XIII. page 124. Article 15. de la Capitulation de Doüy.

des Princes &c. Janvier 1711. 77
ront rendus de part & d'autre , à compter
homme par homme , & caractere pour ca-
ractere. Réponse. *Les Officiers & Soldats faits*
prisonniers pendant le siege , seront rendus de
part & d'autre.

14. Qu'aussitôt la Capitulation signée , il sera
permis d'envoyer un Officier exprés à la Cour,
& un autre à l'Armée du Roi, pour rendre
compte de ce qui se sera passé : que pour cet
effet il leur sera délivré des Passeports pour
aller & revenir en sûreté. Réponse. *Accordé*
après qu'ils auront livré la porte.

15. Qu'on rendra reciproquement de part &
d'autre , les ôtages , après l'entiere exécution
de la Capitulation. Réponse. *Accordé.*

16. Qu'au moyen de l'entiere exécution de
cette Capitulation , le Fort de St. François
d'Aire sera rendu aux Alliez en même tems
que la Ville : Que le Gouverneur, Etat Major,
la Garnison & autres personnes employez dans
ce Fort pour le service du Roi, seront compris
dans la presente Capitulation , auxquels on ac-
cordera les mêmes honneurs, libertez, sûreté
& commoditez , pour être conduits à Saine
Omer. Réponse. *Accordé comme à la Garni-*
son de Doisay, en livrant ce soir une porte.

Articles ajoûtez par les Alliez.

1. **C**omme il est permis à la Garnison
& à tous les Officiers d'Aire , d'en
retirer leurs effets dans l'espace de trois
mois , on demande que les Ecclesiastiques,
Nobles, Bourgeois & Habitans de la Vil-
le, Baillage & dépendance d'Aire, jouïront
du même droit & du même tems , pour
faire revenir de St. Omer ou d'ailleurs
leurs

leurs biens, meubles, grains & autres effets qu'ils y auront réfugié. *Accordé.*

2. Il sera laissé dans la Ville des ôtages ou autre sûreté, pour le payement des dettes qui ont été contractées de la part de Sa M. T. C. & les ôtages y resteront jusqu'à l'entier payement aussi bien que pour le grain, bestiaux & autres choses qu'ils ont pris dans la Ville & plat País. *Accordé.*

3. On remettra les Clefs des Magazins, tant de vivres que de munitions, à ceux qui seront commis pour cet effet, & on leur découvrira de bonne foi les mines qu'il peut y avoir. *Accordé.*

Fait & arrêté au Camp de l'Abbaye de St. André le neuf Novembre 1710. *Signé* EUGENE DE SAVOYE: LE PRINGE & DUC DE MARLBOROUGH, N PESTERS, J. TOILIUS, P. E. VEGELIN, VAN CLAIRBERGEN, (*les trois derniers sont les Députés des Etats Généraux.*)

Les Articles ci-dessus ont été par Nous signez à Aire ce jourd'hui onzième Novembre 1710. LE MARQUIS DE GOESBRIAND.

Pertes faites de part & d'autre.

II. En vertu de cette Capitulation, qui fut exécutée de bonne foi de part & d'autre, la Garnison en sortit le 12. Novembre, au nombre de 3628. hommes, & il en resta 1500. malades ou bleffez dans la Place. Au commencement du siège la Garnison étoit composée de cinq mille huit cens hommes, sur ce pied-là, elle a perdu sept cens soixante douze hommes, tant tuez, morts de maladie que déserteurs. Quant à la perte des Assiégeans, leurs Généraux

néraux n'ont pas jugé à propos d'en donner une liste exacte : mais si l'on ajoûte foi à plusieurs lettres des Places frontieres, l'Armée des Alliez a été considérablement diminuée, puisque suivant l'état des recrues, on doit lever cet hiver quarante mille hommes, pour mettre les Regimens sur le pied qu'ils étoient au commencement de la Campagne de 1710.

III. Mrs. les Etats Généraux continuans de s'approprier les Conquêtes, que le Prince Eugene & le Duc de Marlborough font aux Pais-Bas, ils ont nommé pour Gouverneur d'Aire, le Comte de Nassau Wodembourg; c'est le fils de feu Mr. le Duc d'Owerkerck, ci-devant Général de l'Armée Hollandoise.

*Le Comte
de Nassau
nouveau
Gouverneur
d'Aire.*

IV. Cette conquête ayant terminé la Campagne, & les Armées de part & d'autre s'étant séparées, les Généraux des Alliez prirent la route de la Haye, où ils arriverent le 28. Decembre, pour assister au Grand Conseil qu'on y tint peu de jours après, pour ébaucher les matieres sur lesquelles doivent rouler les nouveaux projets de guerre. Mrs. le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, ont été très aises de trouver encore auprès de Mrs. les Etats Generaux, des dispositions à continuer la guerre, tant parce qu'ils seront les Porteurs de cette agréable nouvelle, aux Cours de Vienne, & de Londres; que parce qu'ils se flattent, que les finances & le sang Chrétien ne se répandront pas avec moins de profusion, pour leur gloire, la Campagne prochaine, qu'on l'a prodigué les pre-

*Le Prince
Eugene &
Mr. Marlbo-
rough arri-
vés à la
Haye.*

precedentes.

*Conferences
tenues à la
Haye &
pourquoi.*

V. Les Généraux & les Ministres des Alliez, ont aussi tenu à la Haye, plusieurs Conferances touchant la Neutralité du Nord, & la scituation des affaires d'Espagne, où l'on parle d'y envoyer de nouveaux secours, seulement pour y nourrir la guerre; car on commence à perdre l'idée de faire la Conquête de cette Monarchie, puis qu'après s'être emparée de la plus considerable partie, à la faveur de deux Batailles gagnées, la seule inaction des Espagnols a contraint l'Armée victorieuse d'abandonner toutes ses nouvelles Conquêtes.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

*Tournebro
che d'une
nouvelle in-
vention.*

I. **L**Es Sçavans & les Curieux, qui prenent tant d'interêts, à la perfection des sciences & des beaux arts trouveront ici une nouvelle découverte, qui peut conduire à d'autres curieuses experinces. C'est un *Tourne-Broche* que Mr. Endes de l'Arche, sçavant Missionaire & Philosophe a inventé en Hollande: cette machine est toute simple; elle n'a qu'un seul couronnement avec une rouë à dents & quelques meulettes: elle tourne par la seule chaleur d'un feu fort mediocre, sans le secours de poids, chiens, ni autres choses semblables. L'Auteur prétend que l'utilité de cette nouvelle machine, ne se terminera pas à la seule Cuisine: il espere de lui faire produire

des Princes &c. Janvier 1711. 81
duire d'autre effets plus dignes de la curiosité & de la satisfaction des sçavans.

II. On vient de publier à Paris 1711. la *Histoire de l'Empereur des Magols.*
vie ou *l'Histoire du grand Ginghizcam, premier Empereur des anciens Mogols ou Tartares*, par feu Mr. Petit de la Croix Interprète du Roi.

III. Mr. de Bissy Evêque de Meaux a fait imprimer une *Ordonnance ou Instruction Pastorale sur le Jansenisme*, portant condamnation des Institutions Theologiques du P. Juenin. *Ordonnance de Mr. de Meaux contre le Jansenisme.*

IV. On a publié depuis peu à Lion un ouvrage de pharmacie, auquel on pouvoit donner pour titre, *Le nouveau exercice du moïsquetaire à genoux.* Puisque c'est une dissertation particuliere sur les Clysteres, & un nouveau moyen de les donner: l'ouvrage est dédié à un celebre maître en l'art de clysteriser: c'est le Sr. de Jussieu Apoticaire, fameux par ses experiences sur la Theriaque. *Mousquetaire à genoux, ou l'art de donner des clysteres.*

V. On a imprimé à Paris *les amours de Psyché & Cupidon*: ceux qui l'ont lû assûrent que c'est un livre très bien écrit & fort amusant: l'on n'en doutera pas lors qu'on saura que feu Mr. de la Fontaine en est l'Auteur. *Psyché & Cupidon par la Fontaine.*

VI. Un Amant rebuté des rigueurs de sa Climene; voulut l'abandonner pour se dévouer à Bacchus; on m'a envoyé une Ode sur cette matiere. Les deux strophes ci-jointes suffiront pour juger de la pièce: car l'idée de l'Auteur n'est que d'établir, que l'Empire de l'Amour est plus puissant que celui du Dieu de la Treille.

Ode sur l'a-
mour & Ba-
chus.

Plus je bois, plus mon cœur s'enflame,
Plus mes sens sont épris de vin.

Et plus jusqu'au fond de mon ame,
L'amour fait couler son venin.

Je m'en plains à Bachus même,

Que ven tu ? me répond Bachus,

Tout devient poison quand on aime,

Non, non, tu n'en gueriras plus.

Secret infailible & expérimenté sur presque
toute une Ville, pour guerir le Pourpre &
la Fièvre maligne.

Remede
contre le
Pourpre &
la Fièvre
maligne.

Prenez une petite poignée de chacune des
herbes ci après nommées : de Bugue, de
l'Angelique, de la Betoine, de la Grimoine,
du Mouron blanc, de la Lavande, de la
Vervaine, de la Sauge, du Tin sauvage, de
la Marjolaine & de l'Ysopé, faites bouillir
toutes ces herbes demie heure dans du vin
ou de la bonne biere, mettez les ensuite sur
des étoupés en forme de calotte, que met-
trez sur la tête du malade, le plus chaude-
ment qu'il pourra l'endurer : enveloppez sa tête,
couvrez médiocrement le malade dans
son lit, n'étant pas nécessaire de le faire suer :
ce remede attire tout le venin & coupe la
fièvre : on pourra le réiterer, s'il ne faisoit
pas son effet la premiere fois. *Remarquez*
qu'il ne faut pas attendre de le faire quand
le malade n'a plus de force. On ne peut le
mettre en pratique trop tôt.

La matière du précédent Journal étant trop
ample, nous avons été obligé de differer pour ce-
lui-ci l'Article des naissances, mariages &
morts, que voici.

ARTI-

ARTICLE X.

*Qui contient la naissance, Mariages & la mort
des Princes & autres personnes Illustres.*

I. **M**ADAME la Princesse d'Orléans, ac- *Naissances*
coucha d'un Prince le 13. du mois
d'Octobre.

Le 7. du même mois, la Duchesse de
Buckingham accoucha d'un fils, qu'on
nommera *Marquis de Normauby* : il fut
baptisé le 14. ayant eu la Reine Anne
pour marraine, représentée par la Com-
tesse de Dorchester, & pour Parrain le
Duc de Schrewsbury & Mr Harley

La Duchesse de Bedford, est aussi ac-
couchée d'un fils à Londres.

II. Mr. Harber, petit fils du Duc de *Mariages.*
Leeds, épousa au commencement d'Oc-
tobre la fille du Chevalier Mallet.

On a aussi conclud le Mariage du
Lord Afburnham, avec la fille du Duc
d'Ormond, à laquelle on donne dix mil-
le livres en mariage.

III. Dans l'article troisième du Journal *Morts.*
precedent nous avons déjà anoncé la
mort du Cardinal Grimani, qui laisse
un quinziesme chapeau vaquant dans le
sacré Collége; nous n'ajouterons ici qu'une
seule circonstance, pour prouver jusqu'à
quel point ce Cardinal a été regretté des
Napolitains. Dans le tems qu'on portoit
le corps de cette Eminence, à nôtre
Dame des Carmes, (où il doit rester
en dépôt jusqu'à ce qu'on le transporte
à Venise,) cette ceremoie lugubre fut
aacom-

accompagnée de beaucoup d'extravagances & de rediculitez , qui convenoient mieux aux noces de Gamache , qu'à l'enterrement d'un Cardinal Vice-Roi ; entre autres il y avoit plusieurs Guitares & autres instruments , dont le bas peuple jouïoit pour inspirer la joye de cette journée.

Le Sieur de Soutelande , Lieutenant Général Commandant de Mastrick , mourut au mois d'Octobre : Le Sr. Vilatte , aussi Lieutenant Général des troupes Hollandoises , a été nommé pour remplir sa place.

Mr. Jean d'Aligre , Commandeur de St. Jean de Jerusalem, fils d'Etienne d'Aligre & petit fils d'autre Etienne d'Aligre Chancelier de France , mourut le 13. du dernier mois âgé de soixante douze ans.

Dame Catherine Alfonfine de Renty , Epouse de Messire Claude Comte de Choiseul Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roi , mourut le 17. Octobre, âgée de soixante-quatorze ans. Mr. de Choiseul est aujourd'hui le Doyen des Marechaux de France ; il en reçut le Bâton le 20. Mars 1693. il est Gouverneur de Valenciennes.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Janvier 1711.

ARTICLE I. <i>Recapitulation de ce qui s'est passé de plus intéressant en Europe, pendant le cours de l'année 1710. accompagné de quelques Reflexions politiques & Historiques.</i>	3
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal. pag.</i>	37
ARTICLE III. <i>France.</i>	47
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	49
ARTICLE V. <i>Suisse.</i>	51
ARTICLE VI. <i>Allemagne & Etats du Nord.</i>	64
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	68
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	71
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	80
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres.</i>	83

ADDITION



A D D I T I O N.

NOUS avons eu la confirmation, que les Alliez ayans abandonné Madrit, Tolède, & toute la Castille, reprenoient la route de Catalogne: que Mr. Staremberg avoit laissé la conduite de l'arrière-Garde au Général Stanhope; On vient d'apprendre qu'un Exprés arrivé à la Cour de France le 18. Decembre, y avoit apporté la nouvelle, que 8. Bataillons & 8. Escadrons de cette arrière-Garde, avoient été faits prisonniers de guerre par l'Armée d'Espagne dans Briquela, dont le Général Stanhope étoit du nombre: Le Duc d'Albe Ambassadeur du Roi Catholique à Paris en a fait des rejouissances: on ajoute à cette nouvelle, que Mr. Stanhope & tous les Officiers Anglois Prisonniers, se plaignent hautement que Mr. Staremberg les avoit sacrifiés, pour se vanger de ce que ce Général Anglois avoit été la seule cause, que l'Armée Alliée avoit été échouer toute sa gloire en Castille.

Un autre Courier arrivé le 19. à la Cour de France, a apporté les nouvelles suivantes.

„ L'affaire de Briquela se passa le 9. le Roi
„ d'Espagne marcha dès la même nuit pour
„ suivre Mr. de Staremberg, mais il ne put
„ l'approcher que le 12. alors Mr. de Sta-
„ remberg voyant qu'il alloit être attaqué
„ à tous les défilez, & par consequent bat-
„ tu en détail, prit le parti de choisir un
„ poste avantageux, & de se mettre en ba-
„ taille: il avoit mis ses meilleures troupes

à

à la première ligne, & renversa d'abord “
la première ligne des Espagnols ; mais “
Mr. de Vandôme s'étant mis à la secon- “
de ligne composée de troupes Valonnes, “
renversa à son tour les ennemis, & don- “
na le moyen à la Cavallerie d'entrer par- “
mi eux & d'en faire un grand carnage ; “
tous s'enfuirent ou mirent bas les armes, “
le Canon fut pris & les bagages pillés ; on “
dit qu'il ne s'est pas sauvé dix hommes “
ensemble. Mr. de Staremburg qui avoit “
dix ou douze mille hommes, ne s'est “
trouvé ni parmi les morts ni parmi les “
prisonniers, mais il aura peine à se sau- “
ver, & est encore à plus de 20. lieues de “
Sarogesse ; Don Pedro de Zuniga qui “
commandoit les troupes Valonnes apor- “
te les particularitez de la Bataille qui “
s'est donné le 12. “

Le bruit est, que quelques jours avant “
la Bataille, l'Archiduc avoit pris le che- “
min de Barcelonne avec quelque Cava- “
lerie ; Le Roi d'Espagne après cette Ba- “
taille a envoyé de nouveaux ordres à Mr. “
de Noaille en Catalogne. “

Le mois prochain nous serons en état “
de donner un plus ample détail de cette “
journée, & des suites qu'elle aura eues.

